



Assemblée générale

Distr. générale
2 septembre 2003
Français
Original: anglais

Cinquante-huitième session

Point 61 de l'ordre du jour provisoire*

Suite à donner aux textes issus du Sommet du Millénaire

Application de la Déclaration du Millénaire adoptée par l'Organisation des Nations Unies

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1-4	2
II. Paix et sécurité	5-46	2
III. Développement	47-72	9
IV. Droits de l'homme, démocratie et bonne gouvernance.....	73-90	15
V. Conclusion : renforcer les institutions multilatérales	91-99	18
Annexe		
Objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire : cibles et indicateurs.....		20

* A/58/150.



I. Introduction

1. Une catastrophe majeure a frappé l'ONU, le 19 août 2003, au cours de laquelle 15 membres du personnel des Nations Unies et sept autres personnes ont été tués et plus de 100 autres ont été blessés lors d'un attentat à l'explosif contre notre siège à Bagdad. Elle a privé la communauté internationale de plusieurs de ses serviteurs les plus talentueux, en particulier le Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Sergio Vieira de Mello, qui était mon Représentant spécial pour l'Iraq. Les conséquences de cette tragédie n'ont pas encore été évaluées dans toute leur ampleur, mais elles soulèvent clairement d'importantes questions concernant le type de mandats confiés à l'ONU par ses États Membres et notre capacité de les exécuter.

2. Le présent rapport a été établi, pour l'essentiel, avant cet événement et, en tout cas, il ne porte pas sur l'Organisation proprement dite mais examine la distance parcourue par l'humanité en direction des objectifs que lui ont fixés les dirigeants mondiaux qui se sont réunis à New York, en septembre 2000 – ou sur la distance parcourue qui l'en éloigne. Néanmoins, j'estime qu'il est essentiel de commencer par une référence à l'attentat du 19 août car je considère qu'il s'agit d'un défi direct à la vision de la solidarité mondiale et de la sécurité collective ancrée dans la Charte des Nations Unies et exposée dans la Déclaration du Millénaire. Son importance dépasse ainsi la tragédie qui nous affecte personnellement en tant qu'individus, ou même institutionnellement en tant qu'organisation.

3. En fait, je considère cet attentat comme le dernier en date d'une série d'événements qui m'ont conduit à donner au présent rapport une forme différente de celle adoptée l'an dernier. Même avant cette tragédie, je considérais qu'un simple rapport intérimaire ne pouvait rendre compte de ce que nous avons vécu au cours des 12 derniers mois. Dans le domaine de la paix et de la sécurité notamment, le consensus exprimé ou impliqué dans la Déclaration semble maintenant moins solide que trois ans auparavant. Dans le domaine du développement par contre, un consensus plus fort a été forgé mais des doutes sérieux subsistent quant à la question de savoir si les États Membres sont suffisamment déterminés pour y donner suite. Dans le domaine des droits de l'homme et de la démocratie, il existe un risque que nous abandonnions certains des

acquis importants obtenus au cours de la précédente décennie.

4. Je pense donc qu'il est nécessaire, dans le cadre des trois rubriques susmentionnées, d'évaluer non seulement les progrès réalisés, ou ceux qui n'ont pas été accomplis, mais également les obstacles rencontrés, et de réexaminer certains des postulats de base de la Déclaration. Nous ne pouvons plus considérer comme un acquis le fait que nos institutions multilatérales sont suffisamment fortes pour relever tous les défis auxquels elles sont confrontées. En fait, j'indique dans ma conclusion que certaines de ces institutions devraient sans doute faire l'objet d'une réforme radicale.

II. Paix et sécurité

5. Depuis le Sommet du Millénaire, la communauté internationale a dû faire face à des menaces, à la fois nouvelles et anciennes, contre la paix et la sécurité internationales. Les attentats terroristes du 11 septembre 2001 ont bouleversé le monde et ont été condamnés avec une rapidité sans précédent par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale. L'ONU a rapidement entrepris de mettre en place des mesures antiterroristes de vaste portée, entraînant pour les États de nouvelles obligations et la promotion de politiques nationales effectives, afin de prévenir le terrorisme et son financement. Après la chute des Taliban, les États Membres ont également uni leurs efforts pour appuyer la reconstruction de l'Afghanistan, fournissant des encouragements à la nouvelle Administration intérimaire, ainsi qu'une assistance financière généreuse.

6. Le climat de coopération et de consensus a été gravement compromis par la guerre contre l'Iraq, au printemps de 2003. Si le Conseil de sécurité a reconnu la nécessité d'éliminer toutes les armes de destruction massive de l'Iraq, ses membres n'ont pu s'entendre sur les moyens d'y parvenir. La guerre a mis à jour de profondes divisions au sein de la communauté internationale, avec des accusations de double jeu. Bien que le Conseil ait depuis lors été en mesure de trouver un terrain d'entente sur la nécessité de rétablir la souveraineté de l'Iraq et de reconstruire le pays, des divisions demeurent, qui seront difficiles à surmonter. La guerre en Iraq a mis en évidence une série de questions de principe et de pratique qui défie l'ONU et la communauté internationale dans son ensemble.

L'émergence de formes nouvelles et potentiellement plus virulentes de terrorisme, la prolifération des armes non classiques, l'extension des réseaux criminels transnationaux et les moyens par lesquels tous ces éléments peuvent se regrouper pour se renforcer mutuellement sont actuellement considérés dans certaines régions du monde comme les menaces dominantes à la paix et à la sécurité. Des questions sont posées quant à l'adéquation et à l'efficacité des règles et instruments dont dispose la communauté internationale pour affronter cette nouvelle série de défis. L'utilité même des règles et des institutions multilatérales actuelles est remise en question.

7. En même temps, pour de nombreuses populations dans le monde, la pauvreté, le dénuement et la guerre civile demeurent des préoccupations prioritaires. Les civils supportent inévitablement le coût de conflits complexes et insolubles qui ont entraîné la mort ou le déplacement forcé de centaines de milliers de personnes, et qui ne peuvent être résolus que par l'adoption d'une approche collective plus intégrée de leurs besoins de protection croissants.

8. Le développement de l'Afrique, en particulier, continue d'être entravé par la guerre. Un grand nombre des conflits récents du continent ont été caractérisés par des actes d'extrême violence perpétrés contre des civils, notamment des actes brutaux de torture, des viols, des mutilations, des harcèlements et des exécutions. Les enfants sont très souvent victimes d'enlèvements et soumis à une militarisation forcée, perpétuant une culture d'aliénation et de violence chez les jeunes. Au cours de l'année écoulée, les progrès accomplis en Angola et au Soudan ont été éclipsés par la poursuite du conflit en République démocratique du Congo, la violence armée en Côte d'Ivoire et les affrontements sanglants au Libéria, aboutissant à une terreur généralisée, à des bouleversements sociaux et à des déplacements massifs de population. Pour la communauté internationale, ces situations d'urgence nationale sont devenues des crises de protection plus vastes.

9. Tout au long de son histoire, l'ONU a été confrontée à des défis, comme les guerres civiles, le terrorisme et d'autres catastrophes naturelles ou causées par l'homme. Ce qui est nouveau, c'est l'évolution rapide du contexte mondial dans lequel toutes ces menaces émergent maintenant et la possibilité, dans notre monde, toujours plus interdépendant, que les crises et violences locales

prennent une ampleur et entraînent des conséquences mondiales.

10. La réponse de la communauté internationale face à ces menaces et défis est inégale. Nous continuons notamment à manquer de la volonté politique nécessaire et d'une vision commune de nos responsabilités face aux violations massives des droits de l'homme et aux catastrophes humanitaires résultant des conflits. Dans mon intervention à l'ouverture du débat général de la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale, en 1999, j'ai mis les États Membres au défi de résoudre ce problème d'une importance vitale. Les résultats n'ont pas été encourageants jusqu'à présent. Bien que la communauté internationale ait été témoin de massacres proches du génocide en République démocratique du Congo et au Libéria, notre intervention a été hésitante et tardive.

11. Il est à espérer que la Cour pénale internationale récemment créée punira les auteurs des plus haineux de ces crimes, contribuant ainsi à les prévenir. Mais aucun ordre juridique ne peut fonctionner indépendamment de la protection quotidienne de la vie humaine. Il faut prévenir les massacres et les crimes contre l'humanité et, lorsqu'ils se produisent, y mettre fin par une action effective immédiate. Comme il est expliqué dans le récent rapport de la Commission internationale de l'intervention et de la souveraineté des États, il faut appréhender globalement la responsabilité en matière de protection et l'exercer de manière efficace.

12. Il est indispensable que la communauté internationale mette un terme aux différends des derniers mois et parvienne à une identité de vues fondée sur un programme de sécurité commun. Cet objectif ne pourra être atteint que si les États, dans la poursuite de leurs intérêts nationaux, montrent qu'ils comprennent et respectent les réalités mondiales et les besoins d'autrui. Le programme de sécurité commun devrait refléter un consensus global sur les principales menaces à la paix et à la sécurité, qu'elles soient anciennes ou nouvelles, et sur notre intervention commune. Il devrait renforcer la solidarité internationale fondée sur les valeurs universelles communes consacrées dans la Charte et ne devrait pas reculer devant la nécessité d'améliorer et, au besoin, de modifier la structure et les fonctions de l'ONU et d'autres institutions internationales.

13. La grande force de l'Organisation demeure sa légitimité, ancrée dans les principes fondamentaux du droit international acceptés par tous les États et exprimés dans les décisions d'une organisation qui représente la communauté internationale dans son ensemble. Sur la scène internationale, rien ne remplace cette légitimité. Il est donc essentiel que la conduite effective des affaires internationales soit conforme à ces principes. L'ONU se trouve à une étape critique : si le Conseil de sécurité ne regagne pas la confiance des États et de l'opinion publique mondiale, les États se fieront de plus en plus exclusivement à leurs propres perceptions nationales des menaces émergentes et à leur propre jugement sur la meilleure façon de les écarter. Afin de contrecarrer cette tendance, l'ONU devra démontrer qu'elle est capable de traiter les questions les plus difficiles et ce, de manière efficace.

14. La légitimité et la volonté politique sont nécessaires mais elles ne sont pas suffisantes à elles seules. La communauté internationale doit également disposer de règles et d'outils appropriés pour traiter efficacement les menaces à la paix et à la sécurité. La Charte et les diverses conventions internationales négociées au cours des dernières décennies constituent un cadre solide pour la coopération internationale, qui nous a bien servis. Afin de continuer à jouer ce rôle de manière efficace, l'architecture de sécurité internationale doit pouvoir s'adapter aux besoins de notre temps.

15. En particulier, le Conseil de sécurité sera plus à même d'obtenir l'appui le plus large possible à ses décisions et à ses actions s'il est perçu comme étant largement représentatif de la communauté internationale dans son ensemble ainsi que des réalités géopolitiques du monde contemporain. J'espère donc que les États Membres redoubleront d'efforts pour parvenir à un accord sur l'élargissement du Conseil.

Armes de destruction massive : nécessité de renforcer et de compléter les régimes existants

16. Débarrasser le monde de toutes les armes nucléaires, chimiques et biologiques est un objectif de longue date de l'Organisation des Nations Unies. Toutefois, ces dernières années, la prolifération de ces armes, en particulier des armes nucléaires, a suscité des préoccupations croissantes. En outre, on craint de plus

en plus que des entités autres que les États acquièrent et utilisent des armes chimiques, biologiques ou même nucléaires.

17. Il était entendu dès le départ que le régime de non-prolifération nucléaire ne pourrait à lui seul empêcher totalement la propagation de ces armes – même pas aux États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires si ces États étaient absolument déterminés à les acquérir. L'objectif était plutôt de proscrire la propagation de ces armes et d'assurer une transparence suffisante pour déceler les cas qui pourraient poser des problèmes. Pour renforcer le régime de non-prolifération, les pays dotés des capacités technologique ont pris au fil des ans des mesures pour resserrer les contrôles des exportations mais un marché clandestin a continué d'exister. Pour sa part, l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) a prévu des inspections plus intrusives dans le cadre d'un protocole additionnel mais ce protocole demeure facultatif. Il convient d'apporter de nouvelles améliorations sur les deux fronts si l'on veut renforcer le régime existant.

18. Certains États cherchent à acquérir l'arme nucléaire, d'autres pas. On estime qu'au moins une quarantaine d'États qui auraient pu constituer des arsenaux nucléaires même modestes, ont décidé de ne pas le faire, ce qui met en relief la nécessité d'examiner les tensions et conflits sous-jacents qui amènent à vouloir acquérir de telles armes. Dans les circonstances actuelles, il faut absolument redoubler d'efforts pour mettre sur pied des mécanismes de sécurité sous-régionaux viables dans plusieurs secteurs en Asie en vue de réduire et d'éliminer les menaces à la sécurité qui incitent à acquérir des armes nucléaires. Par ailleurs, il est également essentiel de veiller à ce que la mise en valeur de l'énergie nucléaire et des armes nucléaires demeure deux activités totalement distinctes.

19. Il nous faut néanmoins reconnaître combien il est néfaste d'appliquer deux poids deux mesures. Il ne saurait y avoir de « bonne » ou de « mauvaise » prolifération, car tout acte de prolifération peut conduire à une plus grande instabilité. Les États dotés d'armes nucléaires ont pour leur part fait trop peu pour réduire l'importance symbolique de ces armes et s'acquitter de l'engagement qu'ils ont pris de déployer de bonne foi des efforts pour réduire sensiblement les armes nucléaires et, en dernier ressort, réaliser le désarmement.

20. La grande faiblesse de tous les régimes applicables aux armes de destruction massive – nucléaires, chimiques et biologiques – réside dans le fait que les mesures d'exécution ne sont pas suffisamment strictes et ne précisent généralement pas les peines encourues en cas de non-respect. Il convient d'examiner ce problème et de prendre éventuellement des dispositions pour y remédier, une partie de cette tâche devant être entreprise dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, et notamment du Conseil de sécurité.

21. À l'heure actuelle, il n'existe absolument aucun moyen multilatéral de faire face à la menace que posent les entités non étatiques cherchant à acquérir des armes nucléaires ou d'autres armes de destruction massive qui suscitent des craintes de plus en plus vives depuis le début des années 90. En dernière analyse, la communauté internationale est un système d'« auto-assistance » et non un pacte de suicide : en l'absence de règles et mécanismes institutionnalisés, les États recourront à d'autres moyens pour réduire ou éliminer les menaces à leur mode de vie ou à leur existence même.

Armes légères

22. Lors de l'examen des principales menaces que font peser les armes de destruction massive, il convient de ne pas oublier les dangers très réels découlant de l'emploi d'armes plus classiques. Ce sont les armes légères qui continuent de tuer des millions de personnes et qui sont facilement disponibles pour un prix modique même dans les coins les plus reculés de la planète. Il faut se garder de sous-estimer les difficultés rencontrées lorsque l'on cherche à réduire le commerce illicite de ces armes. Toutefois, avec la coopération de tous les pays, il devrait être possible de resserrer les contrôles des exportations et de retracer plus facilement l'origine des armes illicites grâce à des opérations de marquage.

Sanctions

23. En cas de violation des régimes internationaux en matière de non-prolifération, de droits de l'homme et d'autres régimes, l'imposition de sanctions est parfois nécessaire pour modifier le comportement des parties et assurer l'application des résolutions du Conseil de sécurité. Toutefois, il ne faudrait pas que des

populations civiles innocentes ou des États voisins aient à supporter le fardeau des mesures coercitives prises à l'échelon international. Il est à la fois plus juste et plus efficace de cibler les sanctions sur les personnes et les dirigeants politiques qui sont coupables d'actes d'agression à l'échelon international, de violations flagrantes des droits de l'homme et d'autres actes répréhensibles. Le Conseil de sécurité de même que certains États Membres ont entrepris des travaux importants dans ce sens, qui ont débouché sur un certain nombre de propositions concrètes concernant essentiellement l'imposition de sanctions financières, d'embargos sur les armements et d'interdictions de voyager, ainsi que l'efficacité générale de sanctions ciblées. Les résultats obtenus dans le cadre des processus d'Interlaken, Bonn-Berlin et Stockholm représentent un important réservoir d'idées dans lequel le Conseil de sécurité pourra puiser lorsqu'il mettra au point les futurs régimes de sanctions.

Terrorisme

24. Le terrorisme est une question dont l'Organisation des Nations Unies s'occupe depuis longtemps. Le terrorisme dit « international », à savoir l'emploi par certains groupes de méthodes terroristes au-delà des frontières nationales, n'est pas lui non plus un phénomène nouveau. Ce qui est peut-être nouveau, c'est l'intégration et l'interdépendance plus étroites du monde contemporain qui permet davantage aux groupes envisageant de se livrer à de actes terroristes de mettre à profit leurs connaissances mutuelles ou de s'épauler et de tirer parti des possibilités offertes par l'érosion des frontières nationales et l'assouplissement des marchés et mécanismes internationaux.

25. L'Organisation des Nations Unies participe depuis longtemps aux efforts visant à combattre le terrorisme. Ces efforts consistaient habituellement à établir des normes internationales qui faisaient du terrorisme un crime. Dans les années 90, l'explosion d'un Boeing à Lockerbie et les attaques lancées contre les ambassades des États-Unis en Afrique ont amené l'Organisation à considérer le terrorisme comme une grave menace à la paix et à la sécurité internationales et le Conseil de sécurité a commencé à imposer des sanctions contre les États qui soutenaient le terrorisme international.

26. Les attentats du 11 septembre 2001 ont incité à adopter une approche plus dynamique, en partie parce qu'il apparaissait de plus en plus qu'il existait des réseaux terroristes n'ayant aucun lien avec un État quelconque. En conséquence, dans la résolution 1373 (2001), le Conseil de sécurité a exigé de tous les États qu'ils prennent des mesures pour prévenir le terrorisme et son financement et a créé le Comité contre le terrorisme qui est devenu le principal mécanisme chargé d'assurer l'application des dispositions énoncées dans la résolution. Les 191 États Membres de l'Organisation des Nations Unies ont présenté une première série de rapports sur les mesures qu'ils avaient prises et plus d'une cinquantaine ont présenté un deuxième, voire un troisième rapport.

27. Le Comité contre le terrorisme s'efforce de veiller à ce que les États Membres soient dotés de la législation et des mécanismes gouvernementaux requis pour s'acquitter des obligations énoncées dans la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité, et notamment des moyens de lutter contre le financement du terrorisme. Le Comité cherche aussi à améliorer les échanges d'informations sur les meilleures pratiques internationales et les normes et codes internationaux dans le domaine de la lutte antiterroriste et à améliorer l'assistance fournie à cette fin. Toutes ces mesures devraient aussi aider la communauté internationale à faire plus efficacement face aux problèmes des liens entre le terrorisme, le blanchiment d'argent et la criminalité organisée, qui constituent les menaces les plus graves à la stabilité et à la paix dans le monde contemporain.

28. Le renforcement de la lutte antiterroriste fait surgir de nouveaux problèmes, notamment la question de savoir comment assurer le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales et respecter les règles du droit international applicables à la protection des civils. Le terrorisme est lui-même une violation des droits fondamentaux de l'homme et doit être combattu en tant que tel. Toutefois, les efforts faits dans ce sens doivent être poursuivis dans le strict respect des normes internationales établies. Il serait tragique et regrettable que la lutte antiterroriste devienne synonyme de mépris des droits de l'homme et de la légalité. Les futures politiques en matière de lutte antiterroriste doivent prévoir des garanties plus solides dans le domaine des droits de l'homme, conformément aux instruments internationaux pertinents. En outre, s'il faut incontestablement affronter les groupes

terroristes avec détermination, il est tout aussi impérieux de renforcer la connaissance des cultures et religions afin de promouvoir les principes de tolérance, de respect et de coexistence pacifique.

Prévention des conflits violents

29. Dans le cadre des efforts que nous faisons pour mieux comprendre les défis de notre temps et élaborer des stratégies pour les relever plus efficacement, il nous faut faire encore plus pour éviter que la violence n'éclate bien avant que les structures politiques et économiques aient été affaiblies par des tensions et conflits internes au point de s'effondrer.

30. Le système des Nations Unies a engagé une vaste opération pour mettre en oeuvre mon rapport sur la prévention des conflits armés (A/55/985-S/2001/574) et mieux s'acquitter de ses obligations à l'égard des peuples du monde entier. Plusieurs initiatives ont été lancées en vue d'appuyer les efforts déployés aux échelons régional, sous-régional et national pour élaborer des stratégies de prévention. La résolution 57/337 relative à la prévention des conflits armés, adoptée par l'Assemblée générale le 3 juillet 2003, confie très clairement à l'Organisation des Nations Unie la mission non seulement de poursuivre mais aussi de développer et d'intensifier ses activités de prévention des conflits. Elle témoigne de façon encourageante d'un changement d'attitude parmi les États Membres qui tendent à admettre davantage la valeur de l'alerte rapide et de la prévention des conflits armés. J'ai l'intention de rendre compte plus systématiquement des efforts que je déploie pour renforcer les capacités de l'Organisation dans ce domaine dans le rapport général sur la prévention que je présenterai à l'Assemblée générale à sa cinquante-neuvième session.

31. Je souhaite appeler l'attention sur la nécessité d'adopter des mesures efficaces pour abolir les incitations économiques qui donnent naissance aux économies de guerre et contribuent à leur maintien. Le système de certification des diamants prévu par le Processus de Kimberley illustre la manière de réduire l'ampleur du trafic de pierres précieuses et de matières premières, qui alimente souvent les conflits internes dans les pays où ces ressources abondent. Il nous faut adopter d'autres mesures dans la lutte contre le blanchiment d'argent qui passe souvent par des voies légales. La dénonciation peut, dans certains cas, être

plus efficace que l'adoption de résolutions ou la convocation de conférences. En outre, il faut redoubler d'efforts non seulement pour punir les personnes qui participent aux économies de guerre mais aussi pour offrir d'autres types d'activité économique viables. Pour être efficace, la communauté internationale devra aborder le problème des économies de guerre à tous les stades du processus de paix – depuis l'alerte rapide et la prévention jusqu'à l'instauration, le maintien et la consolidation de la paix. La mondialisation a offert de nouvelles perspectives à ceux qui font le mal mais il n'y a pas de raison qu'elle ne soit pas également exploitée par les organismes internationaux qui sont déterminés à oeuvrer pour le bien commun.

32. Heureusement, seule une infime partie de la population mondiale est directement et immédiatement menacée par la guerre ou des conflits de grande envergure, encore qu'aucune région du monde ne devrait se considérer à l'abri de tels risques. Pour la plupart des êtres humains, la préoccupation la plus immédiate concerne les « menaces légères » à leur sécurité, comme les problèmes écologiques, les maladies contagieuses, les bouleversements économiques, la criminalité, la violence domestique, la gestion oppressive ou corrompue à tous les niveaux (du foyer et du lieu de travail aux institutions nationales ou sociétés multinationales) et la pauvreté pure et simple qui rend plus vulnérable à pratiquement toutes les sortes de menaces.

33. Ces menaces et les mesures à prendre pour y faire face sont examinées plus en détail dans les deux chapitres ci-après. Étant souvent à l'origine des conflits armés, elles méritent donc aussi d'être traitées dans le cadre de la prévention des conflits. Ainsi, on a assisté ces dernières années, à la mise en place de plusieurs mécanismes de coopération pour la gestion de ressources partagées par plusieurs États, comme l'eau, qui ont contribué à la réalisation de l'objectif général de la prévention des conflits violents. Les répercussions que peuvent avoir des problèmes tels que les changements climatiques et le VIH/sida sur la paix et la sécurité internationales sont aussi de plus en plus largement admises. Toutefois, la pénurie de certaines ressources naturelles, leur mauvaise gestion ou leur épuisement et l'inégalité d'accès à ces ressources doivent aussi être considérées comme des causes potentielles de conflit et traitées plus systématiquement comme telles par la communauté internationale.

Maintien de la paix et consolidation de la paix

34. En ce qui concerne les opérations de paix, le rapport du Groupe d'étude sur les opérations de paix des Nations Unies (A/55/305-S/2000/809) – mieux connu sous le nom de « rapport Brahimi » – a proposé une analyse exhaustive du maintien de la paix et de la consolidation de la paix après les conflits qui a permis à l'ONU et à ses États Membres de renforcer leur capacité d'intervention dans ce domaine. Le Conseil de sécurité et le Secrétariat appliquent actuellement l'un et l'autre les enseignements des expériences vécues au cours des 10 dernières années. Une meilleure coordination et une efficacité accrue ont ainsi permis de réussir la mise en oeuvre de mandats complexes en Sierra Leone, au Timor-Leste, au Kosovo et dans de nombreux autres endroits du monde.

35. La question de l'avenir du maintien de la paix dit « robuste » mérite que les États Membres lui consacrent un débat approfondi. Il existe en effet des cas où il faut d'abord rétablir la paix et stabiliser la situation avant de pouvoir déployer une mission de maintien de la paix. Les « Casques bleus » ne sont pas un instrument adapté à ce genre de cas. C'est pourquoi j'ai plaidé contre leur déploiement et pour le déploiement de forces multinationales placées sous le contrôle de nations chefs de file en Afghanistan, en Côte d'Ivoire, à Bunia en République démocratique du Congo et, tout récemment, au Libéria.

36. Une fois que la situation a été stabilisée, une mission de maintien de la paix « robuste » peut logiquement prendre la succession, à condition que des États Membres disposant des moyens nécessaires acceptent de mettre leurs troupes à la disposition de l'Organisation. Malheureusement, certains des pays dotés de moyens militaires substantiels qui ont soutenu le plus énergiquement les recommandations du rapport Brahimi sont aujourd'hui les plus réticents à mettre leurs forces au service des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Entre-temps, le monde en développement a supporté une grande partie du fardeau, mais il ne pourra pas le faire indéfiniment tout seul. Peut-être le dispositif retenu en 1999 dans le cas du Timor-Leste (l'ancien Timor oriental) pourrait-il servir de modèle pour l'avenir. En effet, le fait que les principaux éléments de la Force internationale au Timor oriental (INTERFET) menée par l'Australie soient demeurés sur place et rebaptisés « Casques

bleus » a permis de passer en douceur à une force des Nations Unies robuste et crédible, composée d'unités fournies tant par le monde développé que par le monde en développement.

37. Réduire le « déficit d'engagement » sur le front militaire n'est pas le seul défi que L'ONU doit relever sur le plan du maintien de la paix. Il lui faudra aussi faire des efforts d'imagination et de concertation pour réduire un « excédent d'attentes ». La Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC), par exemple, a été dotée à sa création de moyens limités, son mandat étant de protéger la mission politique chargée d'aider à trouver une solution au conflit et de procéder au désarmement, à la démobilisation et au rapatriement des groupes armés étrangers. Le danger, dans un cas comme celui-ci, est que, dans un contexte de violence généralisée, les attentes suscitées par le déploiement de la mission soient excessives par rapport à ses moyens et à son mandat. Il faut donc se féliciter qu'une force multinationale menée par la France ait pu être déployée à titre intérimaire cette année à Bunia, dans le nord-est de la République démocratique du Congo, en attendant que l'ONU puisse déployer à son tour une force solidement équipée pour rétablir la sécurité.

38. En République démocratique du Congo comme dans la majorité des autres zones de conflit où sont déployées des opérations de paix des Nations Unies, un engagement politique et économique constructif de la part des pays capables d'exercer une influence sur les parties concernées constitue le facteur le plus important pour le succès éventuel de l'opération. Si ce soutien politique et économique n'existe pas, l'effet net produit par les contributions militaires est considérablement réduit.

39. L'ONU a acquis une expérience considérable pour ce qui est d'aider des sociétés déchirées par la guerre à réussir leur transition vers la paix. Ainsi, le Timor-Leste a pu prendre sa place parmi les États Membres des Nations Unies, l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO) ayant mené son mandat à bonne fin et laissé la place à une petite mission d'appui. La Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL), qui s'est trouvée à un moment dans un état critique, a été reconfigurée et renforcée et a apporté un concours efficace à l'organisation d'élections démocratiques et au rétablissement de l'autorité du Gouvernement sur l'ensemble du territoire sierra-léonais. Elle a

maintenant commencé à réduire ses effectifs. La Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH), qui avait été chargée de réformer la police, a terminé son mandat et passé la main sans heurt à une mission de police plus petite de l'Union européenne. Ces exemples montrent que les opérations de paix des Nations Unies peuvent non seulement accomplir avec succès les missions qui leur sont confiées, mais aussi le faire dans les délais donnés et dans le cadre d'une stratégie de sortie clairement définie.

40. Lorsqu'une avancée se produit sur le plan politique, il importe de réagir rapidement et de façon décisive de façon à soutenir un processus de paix généralement fragile tout au long de la délicate transition qui suit un conflit. Pendant cette période de transition, l'action collective doit se fonder sur une adhésion sans équivoque aux principes de justice réparatrice et de protection des civils. Dans de nombreux cas, c'est en l'absence de tout déploiement militaire que l'ONU apporte son appui à la consolidation de la paix après un conflit. Souvent en partenariat avec d'autres organisations, l'ONU peut ainsi, par exemple, offrir ses bons offices pour éviter à un processus de paix de dérailler, surveiller des élections, aider à rapatrier et à réinsérer des réfugiés et faciliter le relèvement d'une économie dévastée par la guerre. Le plus difficile, dans ce domaine, est toujours de mettre en place des structures étatiques nouvelles et viables et de faire en sorte que l'aide extérieure permette aux sociétés locales d'avancer de la façon la plus rapide et la plus efficace possible vers une paix durable.

41. Il est important de réaliser que c'est aujourd'hui dans un monde plus « mondialisé » que tous ces efforts sont déployés. Pour s'assurer une paix durable en ce début du XXI^e siècle, un État qui sort d'un conflit armé doit avoir les moyens de relever les défis de la mondialisation. Pour cet État, cela peut représenter un défi considérable. Or, si l'on ne réussit pas à assurer le succès des efforts déployés par l'État considéré en coordination avec la communauté internationale, cet État risque fort de devenir la proie de réseaux mondiaux de criminels et de toutes sortes d'autres maux contemporains, et ce sera non seulement lui-même mais aussi le reste du monde qui en souffrira.

42. Même lorsqu'elle semble réussir à remettre sur pied des États déchirés par un conflit, la communauté internationale ne peut pas se permettre de crier victoire

prématurément. La précarité de la paix en Afghanistan doit nous rappeler qu'il peut être crucial de consacrer à la deuxième année d'une opération de paix une attention et des efforts encore plus soutenus qu'à sa première année, afin de consolider l'acquis de celle-ci. La récente éruption de violence au Libéria et le coup d'État accompli plus tôt cette année en République centrafricaine – deux pays dans lesquels l'ONU a déployé des opérations de maintien de la paix par le passé – illustrent eux aussi la fragilité des situations postconflituelles et l'importance pour la communauté internationale de maintenir son effort tout au long des phases qui suivent celle du maintien de la paix.

43. Succès, revers et défis nous imposent de chercher à mieux comprendre : premièrement, ce qui a marché et ce qui n'a pas marché, pour trouver les moyens de faire mieux à l'avenir; deuxièmement, la transition entre la phase des secours d'urgence et du rétablissement de la paix et celle de la réconciliation, du relèvement des institutions nationales et de la participation de la population concernée; et, troisièmement, la relation entre les aides extérieures de tous types et la mise en place de structures étatiques nouvelles et viables.

Conclusion

44. S'agissant de la mise en oeuvre des engagements en matière de paix et de sécurité formulés dans la Déclaration du Millénaire, notre bulletin de notes collectif est manifestement mitigé. Si nous voulons obtenir régulièrement de meilleurs résultats, nous devons redoubler d'efforts pour mettre en place des réformes novatrices, évaluer avec franchise les dispositifs et les méthodes de travail actuellement en place et procéder à des échanges de vues constructifs sur les principes et pratiques qui devraient nous guider au cours des années à venir.

45. Par-dessus tout, nous devons suivre très attentivement l'évolution de la situation sur le plan de la sécurité internationale. Les défis lancés aujourd'hui à la paix et à la sécurité ont, dans leur grande majorité, une dimension mondiale. S'ils ne sont pas nécessairement ou entièrement nouveaux, le contexte dans lequel ils surgissent est nouveau, et ils produisent des effets considérables. Ces défis exigent des réponses complexes et collectives qui ne sont possibles que si l'on dispose d'un réseau d'institutions multilatérales suffisamment dense et judicieusement utilisé. Une

coopération à l'échelle du globe est plus indispensable que jamais. La légitimité des interventions – qui peuvent inclure des interventions militaires – est essentielle si l'on veut trouver des solutions durables aux problèmes de sécurité contemporains. La Charte demeure le fondement irremplaçable de la légitimité de l'action internationale.

46. C'est vers l'ONU que le monde se tourne quand il s'agit de répondre, avec à l'esprit l'intérêt de la planète tout entière, aux menaces planétaires contre la sécurité – quelle que soit la partie du monde d'où émanent ces menaces ou où elles font sentir leurs effets immédiats. Nous devons donc renouveler notre engagement à oeuvrer collectivement, en accord avec la Charte. Un système de sécurité collective cohérent et fondé sur l'équité serait la meilleure façon de répondre aux défis tant anciens que nouveaux.

III. Développement

47. « Nous sommes convaincus que le principal défi que nous devons relever aujourd'hui est de faire en sorte que la mondialisation devienne une force positive pour l'humanité tout entière. » Telle est la conviction exprimée par les chefs d'État et de gouvernement des Nations Unies dans la Déclaration du Millénaire. Pour les dirigeants du monde, la misère à l'échelle mondiale était ainsi le plus pressant de tous les problèmes qui se posaient au monde à l'aube d'un nouveau siècle, un problème auquel ils ont décidé de s'attaquer en créant « aux niveaux tant national que mondial un climat propice au développement et à l'élimination de la pauvreté ». À l'appui de leur décision, ils ont inclus dans la Déclaration du Millénaire une série d'objectifs de développement précis et assortis d'échéances, que l'Assemblée générale a ensuite regroupés sous le nom d'objectifs de développement pour le Millénaire. Les sept premiers objectifs vont de l'arrêt de la propagation du VIH/sida à la volonté d'assurer l'éducation primaire pour tous, avec pour objectif plus général une réduction de moitié de l'extrême pauvreté, tout ceci à l'horizon 2015. Le huitième objectif – « un partenariat mondial pour le développement » – comprend une série d'engagements de la part des pays développés à soutenir ces efforts au moyen d'un accroissement de l'aide, d'un système commercial non discriminatoire et d'un allègement de la dette.

48. Trois années plus tard, les objectifs de développement pour le Millénaire ont contribué à faire

évoluer les conditions générales du développement mondial. Formant un ensemble de buts mesurables et partagés approuvés par tous les États Membres, ils constituent un cadre sans précédent dans lequel inscrire le partenariat entre pays développés et pays en développement, et ils ont été repris par d'autres organes intergouvernementaux, et notamment l'Union africaine et le Groupe des huit. Ils ont également permis au système des Nations Unies, aux institutions de Bretton Woods et aux autres partenaires de développement de situer leurs activités par rapport à un cadre commun et de renforcer la cohérence et l'efficacité des efforts qu'ils déploient au niveau des pays. Au sein du système des Nations Unies, nous avons également lancé : une « campagne en faveur des objectifs du Millénaire pour le développement », qui vise à mieux les faire connaître et à mobiliser un appui mondial en leur faveur; un processus prévoyant l'établissement de rapports nationaux sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs; et le projet du Millénaire, qui réunit plusieurs centaines de responsables des politiques, de praticiens et d'experts représentant un vaste éventail d'institutions et de pays pour étudier la façon dont on pourrait accélérer et pérenniser la réalisation des objectifs.

49. Les progrès rapides effectués dans certains domaines prouvent que les objectifs de développement pour le Millénaire, si ambitieux qu'ils soient, sont réalisables au niveau mondial. Ils sont encore réalisables au niveau national pour presque tous les pays, même si les progrès effectués dans leur réalisation sont actuellement très inégaux et présentent d'importants écarts d'une région à l'autre et d'un pays à l'autre, voire au sein d'un même pays. Le soutien politique et financier croissant obtenu au cours de l'année écoulée en faveur de priorités cruciales, et notamment de la lutte contre le VIH/sida, montrent clairement qu'il est possible de mobiliser très rapidement des moyens pour répondre à des défis globaux particuliers, à condition qu'il existe pour cela une volonté politique. Cela dit, il ressort clairement des tendances actuelles que certaines régions du monde risquent de se retrouver en 2015 très loin d'avoir réalisé les objectifs de développement pour le Millénaire. Dans un contexte de faiblesse relative de l'économie mondiale, l'appui politique et financier actuellement fourni à ces régions moins privilégiées est nettement inférieur à ce qu'il devrait être pour que les objectifs puissent être atteints. De nombreux pays développés ne tiennent pas certains engagements

extrêmement importants, notamment dans des domaines comme le commerce. Il faudra donc que les dirigeants politiques prennent de toute urgence les mesures nécessaires au cours des 12 prochains mois si l'on veut éviter de nouveaux reculs et progresser plus rapidement.

Progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement

50. Les objectifs du Millénaire pour le développement sont des résultats à atteindre plutôt que des apports. La Déclaration fait clairement ressortir l'importance que revêtent les facteurs qui ne sont pas mentionnés dans les objectifs eux-mêmes – notamment la bonne gouvernance, le rôle du secteur privé et de la société civile et la nécessité de donner, en particulier aux jeunes, une chance de trouver un travail décent et utile – dans la réalisation d'un développement plus global. Toutefois, si les objectifs n'offrent pas en soi une perspective de développement global, ils constituent néanmoins une série quantifiable de critères de développement humain susceptibles d'indiquer clairement dans quelle mesure la communauté internationale s'attèle à assurer la mondialisation profitable à tous, de façon équitable, dont il est question dans la Déclaration. Comme l'indique l'annexe statistique au présent rapport, nul ne peut véritablement répondre à cette question. Pour chaque objectif, il apparaît des signes encourageants de progrès dans certains domaines mais aussi des preuves inquiétantes de stagnation, voire de régression, dans d'autres. L'annexe montre également que les pays doivent considérablement renforcer leur capacité d'établir des statistiques fiables permettant de surveiller les tendances, de sorte à évaluer convenablement leurs besoins et leurs réalisations.

1. L'extrême pauvreté et la faim

51. La réalisation de la plupart des objectifs du Millénaire pour le développement est largement fonction d'une croissance équitable. Il faut une croissance annuelle soutenue et généralisée du revenu par habitant d'au moins 3 % pour sortir la population de la *pauvreté* à un rythme suffisant pour atteindre l'objectif consistant à réduire de moitié, d'ici à 2015, la proportion de la population disposant de moins d'un dollar par jour. Cependant, la croissance dans le monde

s'est ralentie depuis l'adoption de la Déclaration du Millénaire, et ce, surtout dans les pays en développement. Après une croissance moyenne de 2,8 % par an dans les années 90, la production par habitant dans les pays en développement n'a augmenté que de 1,6 % par an entre 2001 et 2003, l'Amérique latine ayant enregistré une *baisse* moyenne de près de 1 % par an pendant cette période. L'Afrique subsaharienne, région où la réalisation des objectifs pose le plus grand défi, n'a enregistré qu'une croissance moyenne annuelle par habitant de 0,7 % au cours de ces trois années. Cela étant, il est encourageant de constater que les pays en transition ont renversé la tendance à la baisse qu'ils ont connue dans les années 90. Il est maintenant probable que la plupart enregistrent une croissance soutenue à moyen terme.

52. Étant donné que les deux tiers des 1,2 milliard de personnes qui s'efforcent de survivre avec l'équivalent de moins d'un dollar par jour se trouvent en Asie, les chances de réduire de moitié l'extrême pauvreté dans le monde sont largement fonction des progrès réalisés en Chine et en Inde, les deux pays les plus peuplés du monde. Puisque, d'une manière générale, ces deux pays sont sur la bonne voie, on a de fortes chances d'atteindre l'objectif fixé pour 2015. Cependant, au niveau national, la situation est beaucoup plus alarmante, 37 des 67 pays pour lesquels on dispose de données ayant enregistré un accroissement de la pauvreté dans les années 90. Il est toutefois encore possible, même pour la plupart de ces pays, d'atteindre l'objectif visé. Il est particulièrement encourageant que plusieurs pays d'Afrique subsaharienne, dont le Cap-Vert, Maurice, le Mozambique et l'Ouganda, aient enregistré des taux de croissance soutenue de plus de 3 % par habitant.

53. Ces variations régionales et nationales se retrouvent également au niveau des autres cibles. S'il est vrai que la plupart des pays ont fait des progrès importants en matière de lutte contre la *faim* dans les années 90, il demeure inacceptable qu'au cours de la même décennie, caractérisée par une surproduction alimentaire à l'échelle mondiale, la proportion d'enfants présentant une insuffisance pondérale reste élevée dans certaines régions d'Asie – jusqu'à 50 % en Asie centrale et du Sud – et en Afrique subsaharienne, souvent du fait de causes structurelles telles que les politiques économiques et agricoles à long terme, la condition déplorable des femmes, les inégalités

sociales, la mauvaise gouvernance et les conflits à répétition. En raison des pénuries alimentaires récentes en Afrique australe et en Afrique de l'Est, ces chiffres ont pu augmenter au cours de l'année écoulée bien que les efforts déployés par la communauté internationale sous la direction du Programme alimentaire mondial (PAM) aient permis d'éviter une crise humanitaire grave.

2. L'éducation primaire pour tous

54. Des progrès ont été accomplis dans la quasi-totalité des régions en vue d'assurer l'éducation pour tous, bien que la baisse continue, depuis 1990, du taux élevé de scolarisation en Asie orientale soit une source de préoccupation, tout comme l'augmentation négligeable des taux de scolarisation généralement faibles en Afrique subsaharienne, qui est de nature à empêcher la réalisation de cet objectif dans cette région. Encore une fois, de nombreux pays témoignent éloquentement des efforts qui peuvent être entrepris en très peu de temps lorsqu'ils font de la question une priorité et concrétisent leur engagement par l'adoption de politiques judicieuses et l'affectation des ressources voulues. Dans les années 90, le Bénin a relevé son taux de scolarisation et le Mali son taux de réussite dans l'enseignement primaire de plus de 20 %, tandis que la Mauritanie a fait passer le rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire, qui était de deux tiers, à plus de 90 % sur une période de sept ans. Le Malawi et l'Ouganda ont également enregistré des progrès considérables dans les années 90, tout comme le Kenya en 2003. Des progrès de cette ampleur à l'échelle régionale constitueraient un grand pas dans la bonne direction.

3. L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

55. S'il est vrai que des efforts sont effectivement faits pour assurer l'égalité des sexes en matière d'éducation et de travail, l'amélioration générale à partir d'un niveau très bas est trop lente dans le domaine politique. Ces questions sont examinées de manière plus détaillée au chapitre IV.

4. Mortalité des enfants de moins de 5 ans

56. Il est inacceptable que, malgré les progrès généralement enregistrés en matière de santé des enfants dans les pays en développement depuis 1990, près de 11 millions d'enfants meurent toujours chaque

année avant leur cinquième anniversaire, essentiellement de maladies qui peuvent être facilement évitées ou traitées. Dans certaines régions, des efforts louables ont été faits pour réduire ce taux de deux tiers d'ici à 2015, mais, en Afrique subsaharienne, aucun progrès significatif n'a été réalisé entre 1990 et 2001, tandis qu'en Asie centrale et du Sud et en Asie occidentale, tout comme en Océanie, les progrès demeurent trop lents.

5. Santé maternelle

57. On ne peut encore mesurer de manière fiable les tendances en matière de mortalité maternelle dans les pays en développement au cours des 15 dernières années. Cela étant, on peut dire que très peu d'entre eux ont fait des progrès suffisants pour atteindre l'objectif consistant à réduire de trois quarts le taux de mortalité maternelle d'ici à 2015 et que les différences entre régions demeurent énormes. Les femmes courent 175 fois plus de risques de mourir pendant l'accouchement en Afrique subsaharienne et 20 à 60 fois plus de risques en Asie (à l'exception de l'Asie orientale) et en Océanie que dans un pays développé.

6. VIH/sida, paludisme et autres maladies

58. La plus grande source de préoccupation a sans doute été le fait qu'on n'ait guère enregistré de progrès pour ce qui est d'inverser la propagation du VIH/sida, du paludisme et de la tuberculose. Le VIH/sida est devenu la pandémie la plus meurtrière de l'histoire de l'humanité. Comme je l'ai indiqué dans mon rapport sur les progrès faits dans la mise en oeuvre de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida (A/58/184), elle a déjà eu un effet social et économique dévastateur en Afrique subsaharienne et, dans une moindre mesure, dans les Caraïbes. Les taux d'infection dans la plupart des pays d'Asie centrale et du Sud et d'Asie du Sud-Est sont déjà au moins comparables à ceux de la plupart des pays développés, où la pandémie s'est déclarée beaucoup plus tôt, et on constate que la maladie se propage à partir de poches à haut risque dans l'ensemble de la population. Le taux de prévalence du paludisme serait également en augmentation, la résistance croissante de l'infection aux médicaments disponibles et celle des moustiques aux pesticides disponibles rendant encore plus difficiles le traitement et la prévention. Selon les meilleures estimations, le taux de prévalence de la tuberculose est également en hausse.

59. Cela étant, encore une fois, on peut rapidement améliorer la situation en tirant parti des succès remportés. En Thaïlande, par exemple, une forte campagne de prévention menée depuis 1990 a permis de contenir la pandémie; l'Ouganda a réduit les taux d'infection au VIH pendant huit années consécutives dans les années 90 et la Zambie pourrait bientôt devenir le deuxième pays africain à réduire la propagation de la maladie, dont le taux de prévalence avait atteint des niveaux critiques. Le Sénégal et le Cambodge ont également réussi à contenir la propagation du VIH. En outre, certains pays ont la possibilité de réduire considérablement la prévalence de la tuberculose en adoptant un programme de traitement soutenu mais relativement peu coûteux.

60. Ces efforts sont maintenant soutenus par une importante mobilisation mondiale, caractérisée à la fois par de nouveaux engagements en matière de plaidoyer et d'action politique dans nombre des pays les plus touchés et par une nouvelle initiative visant à mobiliser des ressources internationales à la mesure du défi à relever. Ayant fait de cette question ma priorité absolue, j'ai été encouragé, en ma qualité de parrain du Fonds mondial pour la lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme, par l'appui croissant dont bénéficient aussi bien cet organisme que les efforts déployés par les organismes des Nations Unies, la Banque mondiale et d'autres entités. Pour leur part, les fondations privées appuient également de plus en plus les efforts en matière de recherche, de traitement et de prévention tandis que certaines sociétés pharmaceutiques offrent maintenant des médicaments à des prix fortement réduits et qu'un grand nombre de pays sont en mesure de fournir des médicaments génériques à faible coût à leur population. Néanmoins, étant donné que les engagements du Fonds mondial demeurent encore en deçà des 3 milliards de dollars nécessaires pour 2004 – sans parler des 4,5 milliards de dollars pour 2005 – il est indispensable que les donateurs redoublent d'efforts pour accroître leur appui afin de relever ce défi unique. Si nous agissons maintenant, nous pouvons encore raisonnablement espérer atteindre l'objectif consistant à stopper la propagation du VIH/sida et commencer à inverser la tendance actuelle et maîtriser le paludisme et d'autres grandes maladies. Si nous attendons plus longtemps, un lourd tribut continuera d'être payé en millions de vies humaines.

7. Assurer un environnement durable

61. La réalisation de l'objectif consistant à assurer un environnement durable a également connu des succès et des échecs. Le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone a montré l'efficacité d'une action multilatérale concertée, qui a eu pour résultat une forte baisse de la consommation mondiale de chlorofluorocarbène, essentiellement dans les pays développés (qui étaient auparavant de loin les principaux utilisateurs de ces gaz). La consommation des pays en développement a également baissé de moitié environ depuis 1995. Toutefois, dans les autres domaines, les progrès ont été moins encourageants. Par exemple, l'accroissement de la population, l'urbanisation, l'agriculture et la forte demande de bois de qualité ont eu notamment pour conséquence une réduction des forêts. C'est ainsi que, dans les régions en développement, la superficie des zones forestières est tombée de 28,1 % à 26,8 % en 2000. Face à cette situation, le Sommet mondial sur le développement durable, tenu à Johannesburg (Afrique du Sud) en 2002, a notamment permis de réorienter l'attention de la communauté internationale vers ces questions critiques en établissant clairement un lien entre un environnement durable et la réduction de la pauvreté. Le programme d'application de Johannesburg engage clairement les signataires à assurer une gestion responsable et équitable des ressources de la terre dans le cadre des efforts qui doivent être déployés pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Il fait également ressortir le rôle critique que doivent jouer le secteur privé et les partenariats entre les secteurs public et privé dans la recherche de solutions aux principaux problèmes d'environnement, qui vont de la protection de la diversité biologique aux sources d'énergie renouvelables. Nombre de ces partenariats sont actuellement mis en oeuvre et constituent des modèles d'action future. En mai 2003, la Commission du développement durable a décidé de mettre en place des structures et procédures pour favoriser la mise en oeuvre des décisions issues du Sommet et des partenariats.

Progrès vers l'objectif 8 : mettre en place un partenariat mondial pour le développement

62. L'objectif 8 porte principalement sur le commerce, l'allégement de la dette et l'aide. Il n'est pas exagéré de dire que le succès ou l'échec des objectifs du Millénaire pour le développement dépend de la question de savoir si les pays développés honoreront leurs engagements dans ces domaines. Ils devraient être encouragés, par une action menée dans le cadre de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ou d'autres instances, à convenir d'honorer ces engagements avant une date limite comparable à celle de 2015 retenue pour les sept premiers objectifs.

63. En ce qui concerne le **commerce international**, un pas essentiel a été franchi vers la réalisation de l'objectif 8 en novembre 2001 avec les accords conclus à la réunion ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce, à Doha, qui placent les besoins et les intérêts des pays en développement au coeur des négociations commerciales de l'OMC. Malheureusement, depuis lors, il n'y a eu que très peu de progrès tangibles sur les questions critiques telles que l'accès aux médicaments et l'agriculture dans la perspective de la réunion ministérielle de l'OMC qui se tiendra en septembre 2003 à Cancún au Mexique. On s'est mis d'accord sur un mécanisme permettant de donner aux pays en développement qui ne peuvent produire de médicaments génériques peu coûteux le droit de les importer des pays qui le peuvent. Il faut maintenant s'assurer que les pays en développement reçoivent bien l'aide dont ils ont besoin pour utiliser le mécanisme ainsi convenu, de façon que ces médicaments parviennent bien aux millions de malades qui souffrent et qui meurent.

64. Faire avancer l'ordre du jour sur les questions commerciales et donner suite aux principales préoccupations des pays en développement est une tâche indispensable et urgente si on veut que la mondialisation soit plus équitable. En 2001, les États-Unis, avec l'*Africa Growth and Opportunity Act*, et l'Union européenne, avec son initiative « Tout sauf les armes », ont reconnu combien il était important d'élargir les possibilités de commercer des pays les plus pauvres qui cherchent à se développer. Cependant, un accord multilatéral plus exhaustif demeure indispensable. En particulier, les pays développés doivent convenir d'améliorer notablement l'accès aux marchés en réduisant ou en éliminant les droits de douane élevés et les obstacles non tarifaires qu'ils opposent actuellement à de nombreuses exportations

des pays en développement, et consentir à éliminer progressivement plus de 300 milliards de dollars par an de subventions qu'ils accordent actuellement à leurs agriculteurs, privant ainsi ceux des pays pauvres d'une chance équitable de vendre leur production sur les marchés mondiaux ou leur marché national.

65. En l'absence d'un accord complet, les pays en développement auront beaucoup de mal à relever leur taux de croissance économique.

66. L'**allègement de la dette** a notablement progressé au cours de l'année écoulée. Vingt-six pays admis à bénéficier des avantages de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTÉ) ont désormais atteint le point de décision. Cependant, huit pays seulement, contre l'objectif de 19 qui avait été retenu, ont atteint leur point d'achèvement à la mi-2003. L'expérience intéressante de l'Ouganda, qui utilise les sommes dégagées grâce à l'allègement de la dette pour développer son enseignement primaire, qui a un impact direct, mesurable sur la capacité d'un pays d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, montre combien il importe d'accélérer et d'élargir l'Initiative. Malheureusement, la baisse très marquée des cours de plusieurs produits de base a compromis certains des progrès réalisés ces dernières années au titre de l'Initiative PPTÉ, qu'il faut donc compléter par un allègement supplémentaire de la dette après le point d'achèvement, de façon que le rapport de l'endettement aux exportations revienne en dessous de 150 %. Il faut également examiner de plus près la question de l'endettement d'un PPTÉ à l'égard d'un autre, celle de la dette due aux créanciers bilatéraux qui ne sont pas membres du Club de Paris, et les moyens de résoudre les crises de la dette des pays qui ne sont pas admis à bénéficier de l'Initiative PPTÉ, de façon que le fardeau soit plus équitablement réparti entre le pays débiteur et ses créanciers.

67. Enfin, sur la question du **financement et de l'aide au développement**, des progrès sensibles ont été obtenus depuis la Conférence internationale sur le financement du développement, tenue à Monterrey (Mexique) en mars 2002. Le Consensus de Monterrey adopté alors s'appuie sur la Déclaration du Millénaire et met en place un nouveau cadre pour l'accomplissement des obligations mutuelles et l'exercice de la responsabilité mutuelle entre pays développés et pays en développement. Il réaffirmait l'acceptation intégrale par les pays en développement du principe selon lequel ils sont responsables au

premier chef de leur propre développement, tout en soulignant l'importance décisive de l'aide apportée par les pays développés.

68. Parmi les engagements pris à Monterrey, tous les pays ont admis combien il importait que les pays en développement contrôlent bien leur stratégie nationale de développement. Pour les plus pauvres, parmi ces stratégies figurent les Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP), qui constituent la base de l'aide accordée par la Banque mondiale, le FMI et d'autres donateurs, notamment les organismes des Nations Unies. Les cibles déduites des objectifs du Millénaire pour le développement peuvent constituer la base d'objectifs de développement à plus long terme à faire figurer dans ces plans d'action à moyen terme. Les ressources intérieures demeurent le principal moteur du développement. Les gouvernements des pays en développement et des pays en transition devraient donc redoubler d'efforts pour accroître les ressources qu'ils consacrent à leur développement et veiller à ce qu'elles soient utilisées au mieux. À cette fin, de nombreux pays en développement doivent améliorer leurs institutions de gouvernement et leur administration publique.

69. Cependant, un groupe de haut niveau sur le financement du développement que j'avais réuni sous la direction de l'ancien Président mexicain Ernesto Zedillo, a conclu dans son rapport (voir A/55/1000, annexe) que, même à supposer que les pays en développement adoptent des politiques judicieuses et utilisent au mieux leurs ressources intérieures, il faudrait au minimum 50 milliards de dollars d'aide de plus chaque année pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.

70. Après la Conférence internationale sur le financement du développement, l'aide publique au développement (APD) a recommencé à augmenter en 2002, après pratiquement une décennie de baisse. Selon les calculs de l'OCDE, les annonces de contributions augmenteront de 16 milliards de dollars d'ici à 2006. Et certaines propositions très prometteuses, visant à combler l'écart entre ce chiffre et celui de 50 milliards de dollars, ont été avancées, notamment la Facilité de financement international, qui mérite un examen sérieux. Mais, malheureusement, le ralentissement économique mondial et les pressions qui s'exercent sur les budgets nationaux ont déjà amené certains gouvernements donateurs à revenir sur leurs promesses. Cela compromettrait gravement la

réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Non seulement les donateurs devraient tout faire pour honorer les engagements qu'ils ont souscrits, mais aussi ceux qui ne l'ont pas encore fait devraient continuer à *accroître* leur aide jusqu'à ce qu'elle atteigne le niveau de 0,7 % de leur revenu national brut, objectif qui a été réaffirmé à la fois à Monterrey et à Johannesburg comme niveau souhaitable de l'aide internationale accordée par les pays riches. Même un doublement des apports actuels d'aide n'amènerait l'aide totale apportée par les donateurs qu'à un niveau voisin de 0,44 % de leur revenu national brut global, soit un niveau qui avait déjà été atteint au cours des années 60.

71. Plus généralement, le succès de tous ces efforts dépend des progrès accomplis dans la réalisation de l'engagement, consigné dans la Déclaration, en faveur de la « bonne gouvernance au niveau international ». Dans ce contexte, le fait que les pays en développement n'aient pas encore assez leur mot à dire dans les décisions prises par les grandes organisations internationales – non seulement l'ONU mais également l'OMC, le FMI et la Banque mondiale – demeure profondément préoccupant. Tant que les pays en développement n'auront pas un accès plus large aux institutions dont les politiques ont un impact profond sur la vie quotidienne de leurs habitants, une place plus grande dans les décisions de ces institutions, et tant que l'opinion publique mondiale ne l'aura pas constaté, l'hostilité du public à l'égard de la mondialisation, que l'on a vu se manifester lors des protestations internationales fréquentes depuis la réunion tenue à Seattle par l'OMC en novembre 1999, continuera à s'aggraver.

Conclusion

72. Pour la première fois dans l'histoire, nous disposons des ressources, des connaissances et du savoir-faire nécessaires pour éliminer la pauvreté – et cela dans les limites de l'espérance de vie d'un enfant né au moment de la Déclaration du Millénaire. Atteindre les objectifs de développement du Millénaire, qui font partie intégrante de la Déclaration du Millénaire, revêt dans cette perspective une importance critique. Pour les pauvres, dans le monde entier, les objectifs du Millénaire demeurent le meilleur espoir de voir leur sort s'améliorer. Ces objectifs peuvent être atteints, durant les 12 années qui

nous séparent de 2015, mais il faut pour cela maintenir et accroître l'élan acquis durant les trois premières années du XXI^e siècle.

IV. Droits de l'homme, démocratie et bonne gouvernance

73. Aucune des promesses évoquées dans les chapitres précédents du présent rapport ne pourra être tenue si l'effort à accomplir ne repose pas fermement, au niveau national comme au niveau mondial, sur les valeurs communes réaffirmées dans la Déclaration du Millénaire, à savoir la liberté, l'égalité, la solidarité, la tolérance, le respect de la nature et le partage des responsabilités. Cela confère une importance particulière aux engagements consignés dans le chapitre V de la Déclaration, relatifs aux droits de l'homme, à la démocratie et à la bonne gouvernance.

74. Dans ces domaines, le climat international a été gravement perturbé par les attaques perpétrées le 11 septembre 2001 et par les événements qui ont suivi. Ce jour là, plusieurs milliers de personnes ont brutalement été dépouillées de leur droit le plus fondamental, le droit à la vie, par un acte de terreur prémédité, dans lequel beaucoup voient un crime contre l'humanité. Cet acte abominable exprimait un état d'esprit dans lequel les droits de l'homme cessent d'avoir une signification quelconque pour ceux qui n'hésitent pas à utiliser tous les moyens, si odieux, si cruels, si destructeurs qu'ils soient, pour atteindre leurs objectifs politiques.

75. Mais la lutte contre le terrorisme a également un effet secondaire très important : en luttant *contre* le terrorisme, on court le risque d'un sacrifice très lourd, du côté des droits de l'homme, de la démocratie et de la bonne gouvernance. La tolérance est trop souvent la première victime de la « guerre à la terreur », qui est largement perçue, en particulier par les musulmans, comme une guerre contre l'islam. S'engager dans cette voie serait faire le jeu des terroristes au-delà de leurs espérances.

76. Rien ne saurait excuser le terrorisme, mais celui-ci est souvent le résultat de l'aliénation et du désespoir. Si tous les hommes, partout dans le monde, avaient réellement l'espoir d'accéder à la dignité et à un niveau de vie convenable grâce à des méthodes paisibles, il deviendrait beaucoup plus difficile de recruter des terroristes et ceux-ci susciteraient beaucoup moins de sympathie et d'appui dans leur société. Un plus grand

respect des droits de l'homme, plus de démocratie, plus de justice sociale seront, à long terme, la prophylaxie la plus efficace contre la terreur. Et la suppression des formes pacifiques d'expression des désaccords n'a jamais été un moyen efficace, pour un État, de se renforcer, car les États véritablement forts puisent leur force dans le consentement à être gouvernés librement donné par les citoyens.

La protection internationale des droits de l'homme

77. Dans un esprit plus constructif, on constate que les 12 derniers mois ont vu une accélération des progrès de la ratification universelle des six principaux traités relatifs aux droits de l'homme. Un septième traité, la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, est entré en vigueur – et c'est une étape importante dans la défense des droits économiques et sociaux. En outre, l'adoption d'un protocole facultatif à la Convention contre la torture, autorisant les inspections des prisons, témoigne de la détermination constante de la communauté internationale à accroître les protections existant dans ce domaine. L'entrée en fonction des juges et du Procureur de la Cour pénale internationale est une autre étape importante vers l'élimination de l'impunité pour les violations les plus graves des droits de l'homme. Il importe de noter que, grâce au Statut de Rome, qui fait de la Cour pénale internationale le premier tribunal doté de règles précises en vue d'un juste équilibre entre les femmes et les hommes, sept de ces juges sont des femmes.

78. Dans le système des Nations Unies, le Programme des Nations Unies pour le développement et le Haut Commissariat aux droits de l'homme ont accru leur assistance aux États qui demandent une aide pour promouvoir la bonne gouvernance et pour renforcer leur propre système national de protection des droits de l'homme. L'élément « droits de l'homme » des missions de paix des Nations Unies a aidé à créer un climat plus favorable aux efforts de paix et de développement que font les sociétés qui sortent d'un conflit. On commence à le voir en Iraq et en Côte d'Ivoire par exemple. La Commission des droits de l'homme, pour sa part, a poursuivi le processus, engagé en 1999, de réexamen et de renforcement de ses méthodes de travail. Il est à

espérer que ce processus aboutira bientôt à l'adoption de mesures concrètes, visant notamment à réduire la politisation de la Commission. Le besoin de telles mesures se fait gravement sentir. Au cours de l'année écoulée, les divisions et les litiges ont affaibli l'autorité de la Commission et sa voix dans le grand débat sur les droits de l'homme s'en trouve étouffée. Les États Membres devraient bien comprendre que le fait d'être membre de la Commission implique des responsabilités, et pas seulement des privilèges.

79. Dans l'intervalle, si l'on cherche dans la pratique à promouvoir la démocratie et à renforcer le respect de la légalité « ainsi que le respect de tous les droits de l'homme et libertés fondamentales reconnus sur le plan international, y compris le droit au développement », selon les termes de la Déclaration du Millénaire, force est d'admettre qu'il existe encore d'énormes lacunes à combler.

Droits des femmes

80. Les femmes en particulier continuent d'être victimes, à divers degrés, de discrimination dans presque toutes les régions du monde. Leurs droits ne reçoivent pratiquement nulle part la priorité qu'ils méritent, ce qui, entre autres, les empêche de jouer un rôle vital en aidant leur société à instaurer la paix et à surmonter les épreuves. Tout ce que l'on peut dire de positif est qu'une attention accrue est portée aux questions affectant leurs droits, à l'échelle mondiale, bien qu'au niveau des pays, les progrès soient minimes et que dans certains cas, même les droits acquis soient menacés.

81. Bien que l'impact de la guerre et ses conséquences sur les femmes et les filles soient maintenant largement reconnus, en ce qui concerne notamment la violence sexuelle, de même que la nécessité d'associer les femmes à la consolidation de la paix, le viol et la violence sexuelle sont toujours utilisés comme armes de guerre et les femmes demeurent exclues de presque toutes les négociations de paix. En fait, dans les conflits d'aujourd'hui, les femmes et les filles sont de plus en plus souvent visées directement. De toute évidence, cet impact différentiel des conflits sur elles exige des interventions plus énergiques de la part de la communauté internationale. Des efforts beaucoup plus importants doivent être faits pour informer les combattants au sujet des lois internationales et punir ceux qui les violent. De la

même manière, une importance accrue doit être accordée aux droits de l'homme et à l'égalité des sexes dans les efforts de reconstruction et de consolidation de la paix, afin de créer des sociétés plus équitables et durables.

82. Un autre domaine qui suscite de vives préoccupations est le développement généralisé de la *traite* des femmes et des filles, l'un des aspects de la criminalité organisée qui se développent le plus rapidement. On a estimé que plus de 700 000 personnes étaient victimes de ce commerce chaque année à des fins d'exploitation sexuelle. Un grand nombre des victimes sont soumises à des sévices. Il s'agit manifestement d'une violation grave des droits de l'homme pour le nouveau millénaire. Les stratégies visant à lutter contre ce phénomène doivent examiner les nombreux facteurs qui encouragent la création de conditions propices au trafic, y compris la violence sexiste, les pratiques culturelles et les structures sociales qui encouragent la demande et la commercialisation des corps de femmes et d'enfants, et le déni d'un statut égal aux femmes concernant l'accès à la propriété et l'indépendance économique.

83. Une priorité plus élevée accordée à ces stratégies constituerait l'un des nombreux avantages que l'humanité pourrait tirer de la pleine intégration des femmes dans le processus de décisions politiques et la gouvernance. En l'état actuel des choses, dans de nombreuses régions du monde, celles-ci continuent d'être exclues du processus décisionnel à tous les niveaux du gouvernement, ou il ne leur est accordé qu'une représentation symbolique. On ne compte actuellement dans le monde que 12 femmes assumant les fonctions électives de chefs d'État ou de gouvernement, 5 femmes vice-présidentes et 4 femmes à la tête de grands partis d'opposition dans leur pays. La proportion de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux est de 15,1 %, représentant une faible augmentation de 0,6 % depuis 2002 et une augmentation d'un peu moins de 2 % depuis 1990. Ce chiffre global masque d'importants écarts aux niveaux régional et sous-régional de 40 % dans les pays nordiques à 5,6 % en Asie occidentale. Il existe peu de données systématiques sur la représentation des femmes aux niveaux inférieurs du gouvernement et dans les organes de prise de décisions économiques mais selon des données empiriques, la situation dans ce domaine est à peine meilleure. À tous les niveaux, un

appui spécifique est requis, afin d'assurer une participation effective des femmes.

Démocratie

84. La démocratie et les droits de l'homme, bien qu'étant deux concepts distincts, sont étroitement liés. La démocratie, en tant que droit fondamental en elle-même, est implicite à l'article 21 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, mais elle ne fonctionne au sens plein du terme que lorsque les autres droits de l'homme sont respectés. Il n'est donc guère surprenant que l'acceptation à l'échelle mondiale de la démocratie en tant que norme ait plus ou moins progressé au même rythme que l'acceptation plus large des normes universelles relatives aux droits de l'homme pendant la décennie qui a suivi la fin de la guerre froide. Dans de nombreux pays toutefois, la transition vers la démocratie s'est accompagnée de graves problèmes sociaux et économiques.

85. L'expérience récente de plusieurs pays montre que les processus démocratiques peuvent subir des échecs, lorsque les démocraties ne répondent pas aux attentes de leurs citoyens, en ce qui concerne notamment le développement et la réduction de la pauvreté. De telles situations peuvent créer des tensions, aboutissant parfois à des conflits armés. De plus, il existe encore des pays où la résistance à la démocratie est forte, bien que la majorité de la population aspire clairement au changement, comme c'est le cas au Zimbabwe et au Myanmar.

86. Bien qu'essentiellement autonome, la démocratie peut tirer avantage d'une assistance internationale. La communauté internationale peut répondre aux besoins spéciaux des processus de démocratisation dans les situations d'après conflit, où l'ONU a acquis une riche expérience, et dans d'autres situations politiquement précaires. Elle peut également fournir une assistance électorale, comme l'Organisation l'a fait au cours des années dans 89 pays et devrait le faire dans d'autres, notamment en Afghanistan et en Iraq.

Conclusion

87. Les droits de l'homme sont des principes universels mais, aussi nobles qu'ils soient, ces principes ne s'appliquent pas d'eux-mêmes. Une bonne gouvernance, des institutions efficaces, des ressources

matérielles suffisantes et un appui international constituent généralement ce qui fait la différence entre des aspirations élevées et une mise en oeuvre effective.

88. De nombreux pays ne parviennent pas à relever les défis que représentent la pauvreté, les conflits et le VIH/sida, car ils ne disposent pas d'une administration robuste et innovante. Toutefois, dans certains pays, notamment en Afrique, les efforts déployés pour améliorer la gouvernance ont été entravés par la décimation d'une génération entière du fait du VIH/sida. La persistance de l'inégalité entre les sexes aggrave tous ces problèmes et limite les efforts déployés pour trouver des solutions. Le rôle de l'inégalité entre les sexes dans la propagation continue du VIH est de plus en plus largement reconnu dans les débats de politique générale aux niveaux mondial et national, de même que la nécessité d'autonomiser les femmes si on veut inverser cette tendance. Les gouvernements doivent maintenant concrétiser cette prise de conscience en engageant des ressources suffisantes ou par une mise en oeuvre effective.

89. C'est maintenant presque une vérité d'évidence d'affirmer que les élections ne sont pas des événements isolés mais font partie intégrante d'un processus global et qu'une démocratie durable doit être ancrée dans des institutions stables et une société civile forte, dans laquelle les droits des minorités, de même que ceux des majorités, sont protégés par le régime du droit. Même des processus politiques manifestement démocratiques sont souvent marqués par une participation limitée, une information restreinte ou manipulée et des médias contrôlés ou censurés.

90. Il devrait être tout aussi évident – bien que la situation en Iraq puisse nous le rappeler maintenant – que, pour être à la fois significatifs et efficaces, les droits de l'homme, la bonne gouvernance de la démocratie doivent être acceptés et adoptés par la société concernée. C'est à l'intérieur de chaque pays que ces principes doivent fonctionner. Toutefois, l'ONU et la communauté internationale peuvent fournir un appui et aider à créer les conditions du succès. Dans certains cas, ces contributions internationales peuvent jouer un rôle décisif.

V. Conclusion : renforcer les institutions multilatérales

91. Tout au long du présent rapport, l'accent a été mis sur la nécessité de renforcer la solidarité et la responsabilité internationales et de respecter plus rigoureusement les décisions prises collectivement, ainsi que de faire preuve d'une détermination accrue pour les mettre en oeuvre. La question qui se pose inévitablement est de savoir s'il suffit d'exhorter les États et les particuliers à adopter une attitude plus sage et à accroître leurs efforts, ou si une réforme radicale de nos institutions internationales est également nécessaire. À mon avis, les États Membres devraient au moins examiner attentivement l'« architecture » des institutions internationales et se demander si elle est adaptée aux tâches qui nous attendent.

92. L'Assemblée générale est consciente des efforts que je déploie depuis 1997 pour améliorer l'efficacité de l'ONU, en tant qu'organisation, dans l'exécution des mandats qui lui ont été confiés par ses Membres, et pour adapter ses structures internes et sa culture aux nouvelles attentes et aux nouveaux défis. Grâce à l'appui des États Membres, j'estime que ces réformes n'ont pas été sans effet. L'ONU a été à l'avant-garde de la lutte contre la pauvreté et la pandémie de VIH/sida. L'application du rapport Brahimi a amélioré nos capacités concernant le déploiement et la gestion des opérations de maintien et de consolidation de la paix et l'Organisation est dans l'ensemble intervenue efficacement face aux défis inattendus qui se sont présentés au Kosovo, au Timor-Leste, en Sierra Leone et en Afghanistan. Globalement, le système est plus cohérent et ses différents éléments fonctionnent mieux ensemble. Des partenariats fructueux ont été établis avec de nombreux acteurs non étatiques. En bref, l'ONU évolue avec son temps. L'Organisation est plus efficace, plus transparente et plus innovante.

93. L'an dernier, j'ai soumis une deuxième série de propositions de réforme à l'Assemblée générale, laquelle, je suis heureux de le dire, les a généralement approuvées. Je pense que nous devons maintenant dépasser le cadre de ces réformes, certes utiles mais d'ordre essentiellement administratif, et poser des questions plus fondamentales, non seulement sur la manière dont les décisions sont appliquées mais aussi sur l'adéquation et l'efficacité des organes qui sont chargés de prendre ces décisions.

94. Il ne devrait y avoir ni honte ni embarras à poser de telles questions. Notre Organisation, qui a commencé avec 51 Membres, en compte maintenant 191. Il serait surprenant qu'un tel accroissement, aussi

bienvenu soit-il, du fait notamment qu'il reflète l'émancipation du monde en développement *ne mette pas* le système à rude épreuve et ne nous contraigne pas à examiner les moyens de l'adapter et de l'améliorer.

95. À l'Assemblée générale, où tous les États sont représentés sur la base de l'égalité souveraine, leur simple nombre a contribué à l'établissement d'un ordre du jour encombré de questions qui font double emploi ou n'intéressent qu'un très petit nombre d'États. Les débats répétitifs et stériles ne laissent plus le temps d'examiner les questions réellement importantes. Des décisions peuvent souvent être prises sur la base du plus petit dénominateur commun et, une fois prises, elles ne suscitent pratiquement aucune attention au-delà de la salle de l'Assemblée générale.

96. Au Conseil de sécurité et dans les institutions financières internationales, le problème est inverse : des décisions peuvent être prises et dans certains cas peuvent avoir un impact crucial sur les événements du monde réel. Toutefois, ces décisions manquent de plus en plus de légitimité de l'avis du monde en développement qui estime que ses vues et intérêts sont insuffisamment représentés parmi les décideurs. La composition du Conseil – inchangée pour l'essentiel depuis 1945 – ne semble pas refléter les réalités géopolitiques du XXI^e siècle.

97. J'estime que ces défis ne sont pas insurmontables mais des réformes institutionnelles seront sans doute nécessaires pour les relever. J'ai déjà désigné un groupe d'étude de haut niveau qui sera chargé d'examiner l'ensemble des relations entre l'ONU et la société civile mondiale. La contrepartie essentielle doit être un examen des principaux organes de l'Organisation elle-même – leur efficacité, leur cohérence et l'équilibre des rôles et responsabilités entre eux. L'Assemblée générale doit être renforcée; le rôle du Conseil économique et social – en fait le rôle de l'ONU dans son ensemble concernant les affaires économiques et sociales, et ses relations avec les institutions de Bretton Woods – doit être repensé et revitalisé; le rôle de Conseil de tutelle doit être réexaminé à la lumière des nouveaux types de responsabilité conférés à l'ONU par ses États Membres au cours des dernières années; et le Conseil de sécurité doit être réformé de manière à lui permettre de faire face à l'évolution de la nature des conflits et aux nouveaux défis à la paix et à la sécurité que j'ai mentionnés.

98. Ces réformes sont examinées depuis de nombreuses années. Je ne pense pas que nous puissions les retarder plus longtemps. Je propose que chaque État Membre s'efforce de parvenir rapidement à un accord sur cette question à titre de priorité nationale.

99. Je suis heureux que l'Assemblée générale ait décidé d'examiner en 2005 les progrès réalisés dans la mise en oeuvre de tous les engagements pris dans le contexte de la Déclaration du Millénaire, sur la base d'un rapport de synthèse du Secrétaire général; et je me félicite en particulier de l'observation qu'elle a faite au dernier paragraphe de sa résolution 57/270 B, récemment adoptée, selon lequel il était possible de prévoir l'organisation d'une « rencontre importante » à l'occasion de ce processus d'examen. Les États Membres souhaiteront peut-être considérer cette date comme date limite pour parvenir à un accord sur les réformes à introduire dans nos institutions internationales, pour qu'elles puissent relever les nouveaux défis mentionnés dans le présent rapport.

Annexe

Objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire : cibles et indicateurs

Objectif 1. Éliminer l'extrême pauvreté et la faim

Cible 1. Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, le pourcentage de personnes dont le revenu est inférieur à 1 dollar par jour

1. Population disposant de moins d'un dollar par jour en parité du pouvoir d'achat^{a, b}

	<i>(Pourcentage)</i>	
	1990	1999
Tous les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire	29,6	23,2
Pays d'Europe en transition	1,2	3,8
Afrique du Nord	2,4	1,9
Afrique subsaharienne	47,4	49,0
Amérique latine et Caraïbes	11,0	11,1
Asie de l'Est et Océanie	32,9	17,8
Asie du Sud centrale	41,2	32,6
Asie du Sud orientale	23,6	11,0
Asie occidentale	2,2	7,5

2. Taux de pauvreté

L'annexe du précédent rapport annuel du Secrétaire général (A/57/270) présentait les estimations de la Banque mondiale fondées sur les données de pays disponibles à ce moment-là. Aucune nouvelle estimation concernant ces indicateurs n'est disponible pour le présent rapport.

3. Part du cinquième le plus pauvre de la population dans la consommation nationale

L'annexe du précédent rapport annuel du Secrétaire général (A/57/270) présentait les estimations de la Banque mondiale fondées sur les données de pays disponibles à ce moment-là. Aucune nouvelle estimation concernant ces indicateurs n'est disponible pour le présent rapport.

Cible 2. Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, le pourcentage de la population qui souffre de la faim

4. Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale^b

	<i>(Pourcentage)</i>	
	1990	1999
Régions en développement	33	28
Afrique du Nord	10	9
Afrique subsaharienne	30	31
Amérique latine et Caraïbes	11	8
Asie de l'Est	19	11
Asie du Sud centrale	53	47
Asie du Sud orientale	38	29
Asie occidentale	14	18

5. Proportion de la population n'atteignant pas le niveau minimal d'apport calorique^b

	<i>(Pourcentage)</i>	
	1990	1999
Afrique du Nord	5	5
Afrique subsaharienne	35	33
Amérique latine et Caraïbes	13	11
Asie de l'Est	16	10
Asie du Sud centrale	25	24
Asie du Sud orientale	17	12
Asie occidentale	7	10
Océanie	25	27
Pays les moins avancés	37	38
Pays en développement sans littoral	n.d.	33
Petits États insulaires en développement	25	25

Objectif 2. Assurer l'éducation primaire pour tous

Cible 3. D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires

6. Taux net d'inscription dans les écoles primaires^b

	<i>(Pourcentage d'enfants scolarisés dans l'enseignement primaire pour 100 enfants d'âge scolaire)</i>	
	1990-1991	2000-2001
Au niveau mondial	81,9	83,6
Régions développées	94,9	95,6
Pays en transition	88,2	90,6
Régions en développement	79,8	82,1
Afrique du Nord	82,6	91,4
Afrique subsaharienne	54,5	57,7
Amérique latine et Caraïbes	86,9	96,6
Asie de l'Est	97,7	93,5
Asie du Sud centrale	73,1	79,2
Asie du Sud orientale	92,6	91,5
Asie occidentale	81,8	85,1
Océanie	76,0	82,9
Pays en développement sans littoral	53,6	60,5

7. Proportion d'élèves commençant la première année d'études dans l'enseignement primaire et achevant la cinquième

En raison de la disponibilité limitée de données au niveau des pays, cette série ne peut être estimée de manière fiable au niveau régional.

8. Taux d'alphabétisation des 15 à 24 ans^b

	<i>(Pourcentage)</i>	
	1990	2000
Au niveau mondial	84,2	86,8
Régions développées	99,6	99,7
Régions en développement	81,1	84,4
Afrique du Nord	66,3	76,1
Afrique subsaharienne	66,5	76,4
Amérique latine	93,4	95,7
Caraïbes	86,1	87,1
Asie de l'Est	95,4	97,7
Asie du Sud centrale	63,0	70,8
Asie du Sud orientale	94,3	96,3

	<i>(Pourcentage)</i>	
	1990	2000
Asie occidentale	81,6	85,9
Océanie	77,3	82,0
Pays les moins avancés	54,4	63,6
Pays en développement sans littoral	65,8	72,3
Petits États insulaires en développement	85,0	85,6

Objectif 3. Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Cible 4. Éliminer les disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire, d'ici à 2005, si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard

9. Rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur, respectivement

Enseignement primaire^b

	<i>(Rapport filles/garçons)</i>	
	1990-1991	2000-2001
Régions développées	0,95	0,95
Régions en développement	0,83	0,87
Afrique du Nord	0,79	0,88
Afrique subsaharienne	0,82	0,87
Amérique latine et Caraïbes	0,95	0,94
Asie de l'Est	0,86	0,92
Asie du Sud centrale	0,72	0,79
Asie du Sud orientale	0,94	0,94
Asie occidentale	0,82	0,85
Océanie	0,84	0,85

Enseignement secondaire^c

	<i>(Rapport filles/garçons)</i>	
	1990	1998
Régions développées	0,98	0,99
Régions en développement	0,72	0,82
Afrique du Nord	0,76	0,90
Afrique subsaharienne	0,75	0,82
Amérique latine et Caraïbes	1,06	1,06
Asie de l'Est	0,73	0,82

	<i>(Rapport filles/garçons)</i>	
	1990	1998
Asie du Sud centrale	0,59	0,68
Asie du Sud orientale	0,87	0,93
Asie occidentale	0,69	0,74
Océanie	1,00	0,94

Enseignement supérieur^c

	<i>(Rapport filles/garçons)</i>	
	1990	1998
Régions développées	1,05	1,12
Régions en développement	0,66	0,75
Afrique du Nord	0,52	0,72
Afrique subsaharienne	0,47	0,63
Amérique latine et Caraïbes	0,94	1,02
Asie de l'Est	0,49	0,51
Asie du Sud centrale	0,54	0,58
Asie du Sud orientale	0,82	1,11
Asie occidentale	0,66	1,10
Océanie	0,82	0,63

10. Taux d'alphabétisation des femmes de 15 à 24 ans par rapport aux hommes

	<i>(Taux d'alphabétisation des femmes par rapport aux hommes)</i>	
	1990	2000
Régions développées	1,00	1,00
Régions en développement	0,89	0,91
Afrique du Nord	0,73	0,84
Afrique subsaharienne	0,79	0,88
Amérique latine et Caraïbes	1,00	1,01
Asie de l'Est	0,96	0,98
Asie du Sud centrale	0,74	0,80
Asie du Sud orientale	0,97	0,99
Asie occidentale	0,83	0,88
Océanie	0,90	0,93
Pays les moins avancés	0,70	0,78
Pays en développement sans littoral	0,80	0,85
Petits États insulaires en développement	0,99	0,99

11. Pourcentage de femmes salariées dans le secteur non agricole^{b, d}

	<i>(Pourcentage)</i>	
	1990	2000
Régions développées	41,6	44,0
Pays en transition	48,9	48,7
Afrique subsaharienne	18,9	28,6
Moyen-Orient et Afrique du Nord	25,1	21,2
Amérique latine et Caraïbes	38,0	42,4
Asie et Pacifique	29,3	31,1

12. Proportion de sièges occupés par les femmes au parlement national

	<i>(Pourcentage)</i>		
	1990	2000	2003
Au niveau mondial	13,2	13,5	15,1
Régions développées	16,2	16,7	18,6
Pays nordiques ^e	33,9	38,9	39,9
Pays en transition	24,8	9,5	12,5
Régions en développement	11,5	11,9	13,5
Afrique du Nord	2,6	3,3	6,7
Afrique subsaharienne	9,2	10,6	13,2
Amérique latine et Caraïbes	11,9	15,2	17,7
Asie de l'Est	20,2	19,9	20,2
Asie du Sud centrale	6,2	6,9	8,9
Asie du Sud orientale	10,4	14,6	15,0
Asie occidentale	10,1	5,3	5,6
Océanie	1,2	3,9	2,6
Pays les moins avancés	8,0	7,5	11,1
Pays en développement sans littoral	14,7	7,8	11,4
Petits États insulaires en développement	15,1	14,9	17,1

Objectif 4. Réduire la mortalité infantile

Cible 5. Réduire des deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans

13. Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans^b

	<i>(Décès pour 1 000 naissances vivantes)</i>	
	1990	2001
Au niveau mondial	92	82
Régions développées	13	9
Régions en développement	102	90
Afrique du Nord	88	43
Afrique subsaharienne	176	172
Amérique latine et Caraïbes	54	36
Asie de l'Est	44	36
Asie du Sud centrale	125	95
Asie du Sud orientale	77	51
Asie occidentale	70	62
Océanie	85	76

14. Taux de mortalité infantile

L'annexe du précédent rapport annuel du Secrétaire général (A/57/270) présentait les estimations de l'UNICEF/OMS fondées sur les données de pays disponibles à ce moment-là. Aucune nouvelle estimation n'est disponible pour le présent rapport.

15. Enfants de 1 an vaccinés contre la rougeole^b

	<i>(Pourcentage)</i>	
	1990	2001
Au niveau mondial	73	72
Régions développées	83	91
Régions en développement	72	70
Afrique du Nord	85	93
Afrique subsaharienne	57	58
Amérique latine et Caraïbes	77	91
Asie de l'Est	98	79
Asie du Sud centrale	59	61
Asie du Sud orientale	72	73
Asie occidentale	80	90
Océanie	69	64

Objectif 5. Améliorer la santé maternelle

Cible 6. Réduire des trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle

16. Taux de mortalité maternelle^f

	<i>(Décès pour 100 000 naissances vivantes)</i>
	2000
Au niveau mondial	400
Régions développées	20
Régions en développement	440
Afrique du Nord	130
Afrique subsaharienne	920
Amérique latine et Caraïbes	190
Asie de l'Est	55
Asie du Sud centrale	520
Asie du Sud orientale	210
Asie occidentale	190
Océanie	240

17. Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié^b

	<i>(Pourcentage)</i>	
	1990	2000
Régions en développement	42	52
Afrique du Nord	39	64
Afrique subsaharienne	40	43
Amérique latine et Caraïbes	76	85
Asie de l'Est	53	72
Asie du Sud centrale	27	35
Asie du Sud orientale	36	59
Asie occidentale	59	64

Objectif 6. Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies

Cible 7. D'ici à 2015, avoir enrayé la propagation du VIH/sida et commencé à inverser la tendance actuelle

18. Adultes des deux sexes, âgés de 15 à 49 ans, vivant avec le VIH/sida^{g, h}

	(Pourcentage)
	2002
Au niveau mondial	1,2
Régions développées	0,5
Régions en développement	1,4
Afrique du Nord	<0,1
Afrique subsaharienne	8,5
Amérique latine	0,6
Caraïbes	2,4
Asie de l'Est	0,2
Asie du Sud centrale	0,5
Asie du Sud orientale	0,5
Asie occidentale	<0,1
Océanie	0,6

19. Taux d'utilisation de préservatifs

a) Femmes de 15 à 24 ans indiquant l'utilisation de préservatifs pendant un rapport sexuel avec un partenaire non régulier au cours des 12 derniers moisⁱ

	(Pourcentage)
	1996/2001 ^j
Afrique subsaharienne	21
Amérique latine et Caraïbes	36
Asie du Sud centrale	40

b) Population âgée de 15 à 24 ans ayant une bonne connaissance générale du VIH/sidaⁱ

	<i>Femmes de 15 à 24 ans sachant qu'une personne apparemment en bonne santé peut être infectée par le VIH/sida</i>	<i>Femmes de 15 à 24 ans sachant qu'un préservatif peut empêcher la transmission du VIH</i>
	(Pourcentage)	
	1996-2001 ^j	2000-2001 ^j
Afrique subsaharienne	51	49
Amérique latine et Caraïbes	77	-

	<i>Femmes de 15 à 24 ans sachant qu'une personne apparemment en bonne santé peut être infectée par le VIH/sida</i>	<i>Femmes de 15 à 24 ans sachant qu'un préservatif peut empêcher la transmission du VIH</i>
	<i>(Pourcentage)</i>	
	1996-2001^j	2000-2001^j
Asie du Sud centrale	–	60
Asie du Sud orientale	47	38

20. Taux de scolarisation des orphelins par rapport aux non-orphelins âgés de 10 à 14 ansⁱ

	1996-2000^j
Afrique (38 pays)	0,85

Cible 8. D'ici à 2015, avoir enrayé le paludisme et d'autres maladies graves et commencé à inverser la tendance actuelle

21. Décès associés au paludisme^{b, h}

	<i>Pour 100 000 enfants âgés de 0 à 4 ans</i>
	2000
Au niveau mondial	148
Régions développées	0
Régions en développement	166
Afrique du Nord	47
Afrique subsaharienne	791
Amérique latine et Caraïbes	1
Asie de l'Est	0
Asie du Sud centrale	6
Asie du Sud orientale	2
Asie occidentale	26
Océanie	2

22. Proportion de la population vivant dans des zones à risques qui utilisent des moyens de protection et des traitements efficaces contre le paludisme

a) Prévention – enfants de moins de 5 ans dormant avec des moustiquaires traitées à l'insecticide^{b, h}

	<i>(Pourcentage)</i>
	2000
Afrique (pays pour lesquels des données sont disponibles)	2

b) Traitement – enfants de moins de 5 ans ayant de la fièvre qui sont traités de manière appropriée

Dans la majorité des pays africains pour lesquels des données sont disponibles, au moins 50 % des enfants de moins de 5 ans ayant eu récemment de la fièvre sont traités avec des médicaments antipaludiques.

23. Taux de prévalence et de mortalité liées à la tuberculose

a) Prévalence^{b, h}

	<i>(Pour 100 000 personnes)</i>
	2001
Au niveau mondial	120
Régions développées	23
Pays en transition	66
Régions en développement	144
Afrique du Nord	27
Afrique subsaharienne	197
Amérique latine et Caraïbes	41
Asie de l'Est	184
Asie du Sud centrale	218
Asie du Sud orientale	108
Asie occidentale	40
Océanie	215

b) Décès^{b, h}

	<i>(Pour 100 000 personnes)</i>
	2001
Au niveau mondial	26
Régions développées	5
Pays en transition	16
Régions en développement	31
Afrique du Nord	5
Afrique subsaharienne	46
Amérique latine et Caraïbes	9
Asie de l'Est	40
Asie du Sud centrale	47
Asie du Sud orientale	21
Asie occidentale	9
Océanie	36

24. Cas de tuberculose détectés et soignés dans le cadre de traitements de brève durée sous surveillance directe

a) Nouveaux cas détectés dans le cadre de traitements de brève durée sous surveillance directe^{b, k}

	(Pourcentage)	
	1995	2001
Au niveau mondial	11	33

b) Cas soignés avec succès dans le cadre de traitements de brève durée sous surveillance directe^{b, k}

	(Pourcentage)	
	1995	2000
Au niveau mondial	77	82

Objectif 7. Assurer un environnement durable

Cible 9. Intégrer les principes du développement durable dans les politiques et programmes nationaux et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales

25. Proportion de zones forestières

	(Pourcentage)	
	1990	2000
Au niveau mondial	30,4	29,7
Régions développées	34,2	34,4
Pays en transition	40,2	40,6
Régions en développement	28,1	26,8
Afrique du Nord	1,0	1,0
Afrique subsaharienne	29,3	27,1
Amérique latine et Caraïbes	50,1	47,8
Asie de l'Est	15,4	17,0
Asie du Sud centrale	10,0	10,2
Asie du Sud orientale	53,9	48,6
Asie occidentale	3,9	4,0
Océanie	67,3	65,0
Pays les moins avancés	29,4	27,2
Pays en développement sans littoral	17,6	16,4
Petits États insulaires en développement	50,7	49,2

26. Superficie des terres protégées pour préserver la diversité biologique

	<i>(Pourcentage)</i>	
	1990	2003
Régions développées	8,6	10,5
Afrique du Nord	3,3	3,8
Afrique subsaharienne	8,2	8,5
Amérique latine et Caraïbes	7,2	9,9
Asie de l'Est	6,3	7,6
Asie du Sud centrale	3,4	3,7
Asie du Sud orientale	3,7	5,4
Asie occidentale	3,4	16,5 ^l
Océanie	2,1	2,3

27. Consommation d'énergie par millier de dollars du PIB^m

	<i>(Kilogrammes d'équivalent pétrole)</i>	
	1990	2000
Pays à revenu élevé	265	204
Pays à faible revenu et à revenu intermédiaire	325	249
Afrique subsaharienne	401	341
Moyen-Orient et Afrique du Nord	281	263
Amérique latine et Caraïbes	203	164
Asie du Sud	257	181

28. Émission de dioxyde de carbone et consommation de chlorofluorocarbones appauvrissant la couche d'ozone (CFC)

a) Émissions de dioxyde de carbone^k

	<i>(Tonnes de carbone par habitant)</i>	
	1990	1999
Au niveau mondial	1,16	1,10

b) CFC appauvrissant la couche d'ozone^k

	<i>(Milliers de tonnes de potentiel de destruction de l'ozone)</i>	
	1990	1999
Au niveau mondial	1 063	120
Régions développées	925	25
Régions en développement	138	120

29. Proportion de la population utilisant des combustibles solides^{b, n}

	<i>(Pourcentage des ménages)</i>	
	1990	2000
Régions en développement	75	75
Afrique du Nord et Moyen-Orient	46	40
Afrique subsaharienne	82	79
Asie	80	79

Cible 10. Réduire de moitié d'ici à 2015 le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à l'eau de boisson salubre et à des services d'assainissement de base

30. Accès durable à une source d'eau améliorée^b

	<i>(Pourcentage de la population)</i>			
	1990		2000	
	<i>Urbaine</i>	<i>Rurale</i>	<i>Urbaine</i>	<i>Rurale</i>
Au niveau mondial	94	64	95	71
Régions développées	n.d.	n.d.	100	94
Régions en développement	92	60	92	69
Afrique du Nord	94	80	95	83
Afrique subsaharienne	86	40	83	45
Amérique latine et Caraïbes	92	58	94	66
Asie de l'Est	99	60	94	66
Asie du Sud centrale	90	66	95	80
Asie du Sud orientale	91	64	91	71
Asie occidentale	n.d.	n.d.	88	71
Océanie	88	32	76	40

31. Accès à un système d'assainissement amélioré^{b, o}

	<i>(Pourcentage de la population)</i>			
	1990		2000	
	<i>Urbaine</i>	<i>Rurale</i>	<i>Urbaine</i>	<i>Rurale</i>
Au niveau mondial	81	28	85	40
Régions développées	n.d.	n.d.	100	93
Régions en développement	70	21	77	35
Afrique du Nord	94	64	96	81
Afrique subsaharienne	75	46	74	43
Amérique latine et Caraïbes	85	41	86	52
Asie de l'Est	56	2	70	27
Asie du Sud centrale	52	11	70	25

	<i>(Pourcentage de la population)</i>			
	1990		2000	
	<i>Urbaine</i>	<i>Rurale</i>	<i>Urbaine</i>	<i>Rurale</i>
Asie du Sud orientale	73	44	80	55
Asie occidentale	95	58	97	61
Océanie	92	80	87	71

Cible 11. Réussir, d'ici à 2020, à améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis

32. Proportion des ménages ayant accès à la sécurité d'occupation des logements^f

	<i>Population des taudis urbains</i>	
	<i>(Millions)</i>	<i>(Pourcentage)</i>
Au niveau mondial	924	31,6
Régions développées	54	6,0
Régions en développement	870	43,0
Afrique du Nord	21	28,2
Afrique subsaharienne	166	71,9
Amérique latine et Caraïbes	128	31,9
Asie de l'Est	194	36,4
Asie de l'Est, à l'exception de la Chine	16	25,4
Asie du Sud centrale	262	58,0
Asie du Sud orientale	57	28,0
Asie occidentale	41	33,1
Océanie	0	24,1
Pays les moins avancés	140	78,2
Pays en développement sans littoral	47	56,5
Petits États insulaires en développement	7	24,4

Objectif 8. Mettre en place un partenariat mondial pour le développement

Cible 12. Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, réglementé, prévisible et non discriminatoire comprenant un engagement en faveur d'une bonne gouvernance, du développement et de la lutte contre la pauvreté, tant au niveau national qu'international

Cible 13. Répondre aux besoins particuliers des pays les moins avancés par l'admission en franchise et hors quota des produits exportés par les pays les moins avancés; l'application du programme renforcé d'allégement de la dette des pays pauvres très endettés et l'annulation des dettes publiques bilatérales; et l'octroi d'une aide publique au développement plus généreuse aux pays qui démontrent leur volonté de lutter contre la pauvreté

Cible 14. Répondre aux besoins particuliers des pays sans littoral et des petits États insulaires en développement (en appliquant le Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement et les conclusions de la vingt-deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale)

Cible 15. Traiter globalement le problème de la dette des pays en développement par des mesures nationales et internationales propres à rendre leur endettement viable à long terme

33. APD nette (total) en faveur des pays les moins avancés

a) Montant total de l'assistance annuelle

	<i>(Milliards de dollars)</i>		
	1990	2001	2002
À tous les pays en développement	53,0	52,3	57,0
Aux pays les moins avancés	14,4	11,8	n.d.

b) Part du revenu national brut (RNB) des pays donateurs du CAD/OCDE

	<i>(Pourcentage)</i>		
	1990	2001	2002
Pour tous les pays en développement	0,33	0,22	0,23
Pour les pays les moins avancés	0,09	0,05	n.d.

34. APD bilatérale allouée par les pays donateurs du CAD/OCDE, par secteur, aux services sociaux de base^b (instruction, soins de santé primaires, nutrition, eau salubre et assainissement)

	<i>(Pourcentage)</i>	
	1996-1997	2000-2001
	9	15

35. Proportion de l'APD bilatérale non liée fournie par les pays donateurs du CAD/OCDE^b

	<i>(Pourcentage)</i>	
	1990	2001
	67,6	79,1

36. APD reçue par les pays sans littoral^b

	<i>(Pourcentage RNB)</i>	
	1990	2001
	6,0	6,4

37. APD reçue par les petits États insulaires en développement^b

	<i>(Pourcentage RNB)</i>	
	1990	2001
	2,6	0,9

38. Importations des pays développés en provenance des pays en développement admises en franchise^b

	<i>(Pourcentage de la valeur)</i>		
	1996	2000	2001
a) À l'exclusion des armes			
Pays en développement	54,8	62,8	65,7
Pays les moins avancés	71,5	75,4	75,3
b) À l'exclusion des armes et du pétrole			
Pays en développement	56,8	65,1	66,0
Pays les moins avancés	81,1	70,5	69,1

39. Taux moyen des droits imposés par les pays développés aux produits agricoles, textiles et articles d'habillement en provenance des pays en développement^b

	<i>(Pourcentage)</i>		
	1996	2000	2001
a) Agriculture			
Pays en développement	10,5	10,6	10,1
Pays les moins avancés	6,3	5,3	3,2
b) Textiles			
Pays en développement	7,6	7,0	6,7
Pays les moins avancés	5,0	4,7	4,5

	<i>(Pourcentage)</i>		
	1996	2000	2001
c) Articles d'habillement			
Pays en développement	12,0	11,5	10,8
Pays les moins avancés	9,1	8,6	8,5

40. Subventions agricoles accordées par les pays développés^b

	<i>(Pourcentage du PIB)</i>	
	1990	2002
	1,9	1,2

41. Proportion de l'APD allouée au renforcement des capacités commerciales

	<i>(Pourcentage du montant total de l'APD reçue par les bénéficiaires)</i>
	2001
Au niveau mondial	2,4
Amériques	2,0
Europe	1,7
Afrique	2,7
Asie	2,0
Océanie	0,2
Programmes mondiaux	4,0

42. Nombre de pays ayant atteint le point de décision de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés et le point d'achèvement

	<i>(Chiffre cumulatif)</i>	
	2000	2003 ^p
Ont atteint le point de décision	22	26
Ont atteint le point d'achèvement	1	8

43. Engagement d'allégement de la dette au titre de l'initiative PPTE

	<i>[Milliards de dollars (montant cumulatif)]</i>	
	2000	2003 ^p
	34	41

44. Service de la dette en pourcentage des exportations de biens et services par les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire

L'annexe du précédent rapport annuel du Secrétaire général (A/57/270) présentait les estimations de la Banque mondiale et du FMI fondées sur les données de pays disponibles à ce moment-là. Aucune nouvelle estimation n'est disponible pour le présent rapport.

Cible 16. En coopération avec les pays en développement, formuler et appliquer des stratégies permettant aux jeunes de trouver un travail décent et productif

45. Taux de chômage des jeunes de 15 à 24 ans^d

	<i>(Pourcentage)</i>	
	1995	1999
Au niveau mondial	10,0	10,4
Régions développées	14,6	12,8
Pays en transition	17,0	18,1
Afrique subsaharienne	7,6 ^g	11,9 ^g
Moyen-Orient et Afrique du Nord	25,7 ^g	26,2 ^g
Amérique latine et Caraïbes	12,1	15,2
Asie et Pacifique	9,9	10,4

Cible 17. En coopération avec l'industrie pharmaceutique, rendre les médicaments essentiels disponibles et abordables dans les pays en développement

46. Proportion de la population ayant accès de façon continue à des médicaments de base d'un coût abordable

L'annexe du précédent rapport du Secrétaire général (A/57/270) présentait les estimations de l'OMS fondées sur les données de pays disponibles à ce moment-là. Aucune nouvelle estimation n'est disponible pour le présent rapport.

Cible 18. En coopération avec le secteur privé, faire en sorte que les avantages des nouvelles technologies, en particulier dans le domaine de l'information et de la communication, soient accordés à tous

47. Lignes téléphoniques et téléphones portables^b

	<i>(Nombre d'abonnés sur 100 habitants)</i>	
	1990	2002
Au niveau mondial	10,1	36,8
Régions développées	38,1	103,4
Régions en développement	2,4	20,8
Afrique du Nord	2,9	17,9
Afrique subsaharienne	1,1	5,5

	<i>(Nombre d'abonnés sur 100 habitants)</i>	
	1990	2002
Amérique latine et Caraïbes	6,4	36,4
Asie de l'Est	2,4	37,8
Asie du Sud centrale	1,0	5,8
Asie du Sud orientale	1,4	16,3
Asie occidentale	10,0	41,5
Océanie	3,4	9,7

48. Nombre de micro-ordinateurs et nombre d'internautes

a) Micro-ordinateurs^b

	<i>(Pour 100 habitants)</i>	
	1990	2002
Au niveau mondial	2,5	9,9
Régions développées	8,9	36,4
Régions en développement	0,3	3,2
Afrique du Nord	0,1	1,7
Afrique subsaharienne	0,3	1,2
Amérique latine et Caraïbes	0,6	6,9
Asie de l'Est	0,3	5,0
Asie du Sud centrale	0,0	1,0
Asie du Sud orientale	0,0	2,6
Asie occidentale	1,2	5,1
Océanie	0,0	5,8

b) Nombres d'internautes^b

	<i>(Sur 100 habitants)</i>	
	1990	2002
Au niveau mondial	0,3	9,8
Régions développées	0,3	33,4
Régions en développement	–	4,1
Afrique du Nord	–	1,7
Afrique subsaharienne	–	1,1
Amérique latine et Caraïbes	–	7,6
Asie de l'Est	–	6,9
Asie du Sud centrale	–	0,8
Asie du Sud orientale	–	5,6
Asie occidentale	–	6,3
Océanie	–	3,2

Notes

Pour la composition des régions et autres groupements par pays/zones utilisée ici, voir annexe du tableau mondial et régional à l'adresse suivante :

<http://unstats.un.org/unsd/mi/mi_worldregn.asp>.

La mention « n.d. » indique qu'il n'existe pas de données disponibles.

La mention « – » indique que la moitié de l'unité est utilisée.

L'expression « pays donateurs du CAD/OCDE » s'entend des pays membres du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

- ^a Les données visent les pays classés par la Banque mondiale comme pays à faible revenu et à revenu intermédiaire. Les pays à revenu élevé ne figurent pas dans ces estimations.
- ^b Certaines estimations pour des années précises peuvent différer de celles présentées à l'annexe du précédent rapport annuel du Secrétaire général (A/57/270), où les données de pays nouvellement disponibles ont été prises en compte.
- ^c La série mentionnée ici pour cet indicateur, 1990-1998, est la même que celle présentée à l'annexe du précédent rapport annuel du Secrétaire général (A/57/270). En raison de l'introduction de la Classification internationale type de l'éducation révisée en 1997, les séries chronologiques sont actuellement réestimées par l'UNESCO pour la période de 1990 jusqu'à présent. Ces nouvelles estimations, y compris les années suivant 1998, ne sont pas encore disponibles pour les régions.
- ^d Régions suivant la classification de l'OIT.
- ^e Danemark, Finlande, Islande, Norvège et Suède.
- ^f Les estimations ont été actualisées par rapport à l'annexe du précédent rapport annuel du Secrétaire général (A/57/270), sur la base des données les plus récentes. Toutefois, les tendances temporelles ne peuvent être analysées de manière fiable avec les données actuellement disponibles.
- ^g L'indicateur 18 a été élargi pour couvrir l'ensemble de la population adulte âgée de 15 à 49 ans.
- ^h Les tendances temporelles ne peuvent être estimées avec fiabilité à partir des données disponibles.
- ⁱ Séries ajoutées, conformément à l'annexe du précédent rapport annuel du Secrétaire général (A/57/270, notes h et i).
- ^j Les données renvoient aux enquêtes effectuées à différentes années pendant la période 1996-2001.
- ^k En raison de la disponibilité limitée de données au niveau des pays, cette série ne peut être analysée de manière fiable au niveau régional.
- ^l Comprend une vaste zone protégée (640 000 km²) établie en Arabie saoudite en 1994.
- ^m Classification de la Banque mondiale.
- ⁿ Classification régionale de l'OMS.
- ^o Cet indicateur a été élargi pour couvrir les systèmes d'assainissement améliorés dans les zones rurales et urbaines, conformément à la Déclaration de Johannesburg sur le développement durable.
- ^p Au 30 juin 2003.
- ^q Estimations fondées sur des données limitées.